

EXERCICES ET TD DE COMPTABILITE GENERALE

**Mise à jour avec le SYSCOHADA
Révisé**

Année 2020-2021

BIBLIOGRAPHIE

- Le Praticien comptable SYSCOHADA 4^{ème} Edition (Oumar SAMBE et M.I. DIALLO)
 - Guide d'application du SYSCOHADA Révisé (Joël MABOUDOU et O. SAMBE ; Experts comptables rédacteurs SYSCOHADA Révisé).
 - Le Plan des comptes des Etats financiers SYSCOHADA (4^{ème} Edition).
-

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : LES FONDAMENTAUX DE LA COMPTABILITE

Huit (08) exercices d'application et deux (2) Travaux dirigés 5 à 28

DEUXIEME PARTIE: LES OPERATIONS COURANTES ET SPECIFIQUES

Trente (30) exercices d'application et trois (3) Travaux dirigés 29 à 69

Deux (02) sujets d'examen promotions 2019-2020 70 à 76

TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Modèles types et jeux complets d'Etats Financiers à visualiser en PAO

EXERCICES SUR LA PREMIERE PARTIE

A- Questionnaire à choix multiple (QCM)

- 1- Rattacher à chaque exercice uniquement les produits et les charges qui le concernent relève :
 - a. du principe de l'importance significative
 - b. du principe de la spécialisation des exercices
 - c. du principe de la continuité de l'exploitation
 - d. du principe de l'indépendance des exercices
 - e. aucune réponse.

- 2- La comptabilisation des gains latents à la clôture de l'exercice relève du principe:
 - a. de la permanence des méthodes
 - b. de la prudence
 - c. de la transparence
 - d. du coût historique
 - e. aucune réponse

- 3- La constance dans les méthodes d'évaluation et de présentations utilisées dans l'établissement des états financiers annuels relève du principe:
 - a. de la permanence des méthodes
 - b. du coût historique
 - c. de la comptabilité d'engagement
 - d. de la prédominance de la réalité économique sur l'apparence juridique
 - e. aucune réponse

- 4- L'interdiction de compenser les charges et les produits, les actifs et les passifs entre eux relève du principe:
 - a. de la permanence des méthodes
 - b. de la prudence
 - c. de la transparence
 - d. du coût historique
 - e. aucune réponse

- 5- le compte « Rabais remise ristournes et autres frais à obtenir » est un compte:
 - a. de bilan à l'actif
 - b. de bilan au passif
 - c. de gestion (produit)
 - d. de gestion (charges)
 - e. aucune réponse

- 6- le compte « Rabais remise ristournes obtenue non ventilés » est un compte:
 - a. de bilan à l'actif
 - b. de bilan au passif
 - c. de gestion (produit)

- d. de gestion(charges)
- e. aucune réponse

A- Solution au questionnaire à choix multiple (QCM)

- 1-(d)
- 2- (e)
- 3- (a)
- 4- (c)
- 5- (a)
- 6- (d)

Application 2

Dans la société ABDJO et FILS on lit les éléments suivants : Matériels de transport : 10 000 000 ; Capital : 20 000 000 ; marchandises : 8 000 000 ; Clients : 4 000 000 ; Caisse : 1 000 000 ; Banques: 5 000 000 ; Emprunts: 1 000 000; Fournisseurs: 7 000 000

TAF: Présenter le bilan de cette société le 31/12/N.

Solution

Bilan de l'entreprise ABDJO au 31/12/N

Actif	Notes	Montant	Passif	Notes	Montant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3		Capital personnel	13	20 000 000
Fonds commercial et droit au bail			Réserves indisponibles	14	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	10 000 000	Report à nouveau	14	-
Terrains		-	Résultat de l'exercice		-
Matériel, mobiliers et actifs biologiques		-	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		20 000 000
Matériel de transport		10 000 000	Emprunts et dettes financières diverses	16	1 000 000
AVANCES ET ACPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS,	3	-	Provisions pour risques et charges	16	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4		DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		1 000 000
Titres de participations					
Autres immobilisations financières			TOTAL RESSOURCES STABLES		21 000 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		10 000 000			
STOCKS ET EN-COURS	6	8 000 000	Dettes circulantes HAO	5	0
Marchandises.		8 000 000	Clients, avances reçues	7	0
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		4 000 000	Fournisseurs d'exploitation	17	7 000 000
Fournisseurs ,avances et acomptes	17	0	Dettes fiscales et sociales	18	0
Clients	7	4 000 000	Autres dettes	19	0
Autres créances (Etat et autres débiteurs)	8	0	Provisions pour risques à court terme	19	0
ACTIF CIRCULANT		12 000 000	PASSIF CIRCULANT		7 000 000
Banque, chèque postaux, caisse et assimilés	11	6 000 000 (1)	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	0
TRESORERIE-ACTIF		6 000 000	TRESORERIE-PASSIF		-
Ecart de conversion - Actif	12	0	Ecart de conversion-Passif	12	0
TOTAL ACTIF		28 000 000	TOTAL PASSIF		28 000 000

(1): (Banque ; 5000 000 et caisse:1000 000)

Application 3:

Trois associés AGBAN ; GAFO ; GATI ont créé ensemble une société dénommée MOLUZOZO au capital de 5.000.000.

- AGBAN a apporté les éléments suivants: capital 1 200 000; fournisseur **1 500 000** ; matériel et mobilier 2 000 000 ; matériel de transport 1 500 000 ; marchandise 300 000 ; caisse 500 000.
- GAFO a apporté les éléments suivants : **marchandise 4 000 000** ; **emprunt 2 500 000** ; caisse 100 000 ; banque 900 000 ; fournisseur 500 000.
- GATI a apporté les éléments suivants : client 200 000 ; capital X

TAF:

- 1- Déterminer le montant du capital apporté par GAFO et GATI
- 2- Présenter le bilan de l'entité MOLUZOZO après avoir déterminé son capital **au 02 janvier N**

1- Solution;

Soit K1, K2 et K3 la quote - part du capital apportée respectivement par AGBAN, GAFO et GATI.

Le montant du capital apporté respectivement par GAFO et GATI est de :

1-a) Le capital (K2) apporté par GAFO est de :

$$(4000\ 000 + 900\ 000 + 100\ 000) = (2500\ 000 + 500\ 000 + K2)$$

$$K2 = (4000\ 000 + 900\ 000 + 100\ 000 - 2500\ 000 - 500\ 000)$$

$$\boxed{K2 = 2000\ 000}$$

1-b) Le capital (K3) apporté par GATI est de :

$$200\ 000 = K3 \implies K3 = 200\ 000$$

$$\boxed{K3 = 200\ 000}$$

1-b) Le capital (K1) apporté par AGBAN est de :

$$(K1 + 1500\ 000) = (2\ 000\ 000 + 1500\ 000 + 300\ 000 + 500\ 000)$$

$$K1 = (2\ 000\ 000 + 1500\ 000 + 300\ 000 + 500\ 000) - 1\ 500\ 000$$

$$\boxed{K1 = 2\ 800\ 000}$$

2-Présentation du bilan de l'entité MOLUZozo après avoir déterminé son capital (C).

2-a) Détermination du capital.

$$\text{Capital (C)} = K1 + K2 + K3 \quad \longrightarrow \quad C = 2\,800\,000 + 2\,000\,000 + 200\,000$$

C = 5 000 000

2-b) Présentation du bilan de l'entité MOLUZozo

Bilan de l'entreprise MOLUZozo au 02/01/N

Actif	Notes	Montant	Passif	Notes	Montant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3		Capital social	13	5 000 000
Brevets, licences, logiciels et droits similaires			Ecarts de réévaluation		-
Fonds commercial et droit au bail			Réserves indisponibles	14	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	3 500 000	Report à nouveau	14	-
Terrains			- Résultat de l'exercice		-
Bâtiments			- Subventions d'investissement	15	-
Aménagements, agencements et installations			- Provisions réglementées	15	-
Matériel, mobiliers et actifs biologiques		2 000 000	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		5 000 000
Matériel de transport		1 500 000	Emprunts et dettes financières diverses	16	2 500 000
AVANCES ET ACPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS,	3	-	Provisions pour risques et charges	16	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	-	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		2 500 000
Titres de participations		-	TOTAL RESSOURCES STABLES		7 500 000
Autres immobilisations financières		-			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		3 500 000			
STOCKS ET EN-COURS	6	4 300 000	Dettes circulantes HAO	5	-
Marchandises.		4 300 000	Clients, avances reçues	7	-
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		200 000	Fournisseurs d'exploitation	17	2 000 000
Fournisseurs ,avances et acomptes	17		Dettes fiscales et sociales	18	-
Clients	7	200 000	Autres dettes	19	-
Autres créances (Etat et autres débiteurs)	8	-	Provisions pour risques à court terme	19	-
ACTIF CIRCULANT		4 500 000	PASSIF CIRCULANT		2 000 000
Banque, chèque postaux, caisse et assimilés	11	1 500 000 (1)	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	-
TRESORERIE-ACTIF		1 500 000	TRESORERIE-PASSIF		-
Ecart de conversion - Actif	12	-	Ecart de conversion-Passif	12	-
TOTAL ACTIF		9 500 000	TOTAL PASSIF		9 500 000

(1) : (Banque ; 900 000 et caisse : 600 000)

Application générale 4 :(Tracé du compte)

L'en/se SOGBAN a réalisé les opérations suivantes au cours du mois d'octobre N.

01/10 : vente de marchandise contre espèce 2.000.000

02/10 : retrait de la banque pour la caisse 200.000

05/10 : règlement de la facture de téléphone en espèce 100.000

07/10 : règlement au fournisseur HOLALI pour 150.000 en espèce

08/10 : règlement du client EZOFA en espèce pour 1.000.000

10/10 : dépôt en banque provenant de la caisse pour 300.000

12/10 : paiement de la facture d'eau en espèce 70.000

15/10 : régler la facture d'électricité en espèce pour 200.000

17/10 : régler la facture de réparation de la voiture pour 100.000 en espèce

18/10 : le client EDOH nous règle en espèce pour 600.000

20/10 : régler le salaire du mois en espèce de 1.200.000

22/10 : dépôt en espèce provenant de la banque 900.000.

TAF: Présenter le compte caisse de l'en/se SOGBAN au **22/10/N** sachant qu'au 30/09/2018 la caisse présentait un solde initial de 400.000 (débiteur).

1. Tracé classique ou à colonnes séparées.
2. Tracé à colonnes mariées ou jumelées sans solde et avec solde.
3. Tracé schématique ou compte T.

Résolution**1- Tracé classique ou à colonnes séparées**

Débit			5711 CAISSE au 22/10/N			Crédit		
Dates	Libellés	Mts	Dates	Libellés	Mts	Dates	Libellés	Mts
30/09	Solde initial	400000	05/10	Règl. facture de télé/ espèce	100 000			
01/10	Vte de m/ses en espèce	2 000000	07/10	règl.au f/seur HOLALIESPÈCE	150 000			
02/10	Ret. banque pour la caisse	2 000000	10/10	Dépôt en banque	300 000			
08/10	Règl.. client EZOFA espèce		12/10	Facture d'ea payée en espèce	70 000			
18/10	Règl. du client EDOH en espèce	1000 000	15/10	Fact. d'électricité réglée en espèce	200.000			
22/10	Dépôt en espèce	600000	17/10	Fact. de rép/ tion réglée en espèce	100 000			
		900000	20/10	Salaire du mois réglé en espèce	1 200 000			
			-	Solde débiteur	2 980 000			
Total		5100 000	Total		5100 000			

2.1-Tracé à colonnes mariées ou jumelées sans solde

5711 CAISSE au 22/10/N

Dates	Libellés	Montants	
		Débit	Crédits
30/09/18	Solde initial	400.000	0
01/10/18	Vente de marchandise contre espèce	2.000.000	0
02/10/18	Retrait de la banque pour la caisse	200.000	0
05/10/18	Règlement de la facture de téléphone en espèce	0	100.000
07/10/18	Règlement au fournisseur HOLALI en espèce	0	150.000
08/10/18	Règlement du client EZOAFa en espèce	1000000	0
10/10/18	Dépôt en banque provenant de la caisse	0	300000
12/10/18	Paiement de la facture d'eau en espèce	0	70.000
15/10/18	Régler la facture d'électricité en espèce	0	200.000
17/10/18	Régler la facture de réparation de la voiture en espèce	0	100.000
18/10/18	le client EDOH nous règle en espèce	600.000	0
20/10/18	Régler le salaire du mois en espèce	0	1200000
22/10/18	Dépôt en espèce provenant de labanque	900.000.	0
	Solde débiteur	0	2 980000
TOTAUX		5100 000	5100 000

2.2-Tracé à colonnes mariées ou jumelées avec solde

Dates	Libellés	Montants		Soldes	
		Débit	Crédits	Débiteur	Créditeur
30/09/18	Solde initial	400.000	0	400 000	-
01/10/18	Vente de marchandise contre espèce	2.000.000	0	2400000	-
02/10/18	Retrait de la banque pour la caisse	200.000	0	2600000	-
05/10/18	Règlement de la facture de tél. espèce	0	100.000	2500000	-
07/10/18	Règlement au fournisseur HOLALI enespèce	0	150.000	2350000	-
08/10/18	Règlement du client EZOAFa en espèce	1000000	0	3 350000	-
10/10/18	Dépôt en banque provenant de la caisse	0	300000	3050000	-
12/10/18	Paiement de la facture d'eau en espèce	0	70.000	2 980000	-
15/10/18	Régler la facture d'électricité en espèce	0	200.000	2 780000	-
17/10/18	Régler la facture de réparation enespèce	0	100.000	2 680000	-
18/10/18	Le client EDOH nous règle en espèce	600.000	0	3 280000	-
20/10/18	Régler le salaire du mois en espèce	0	1200000	2 080000	-
22/10/18	Dépôt en espèce provenant de labanque	900.000.	0	2 980000	-
					-
TOTAUX		5100 000	2 120 000	-	

3. Tracé schématique ou compte en T

D	5711 Caisse		C
30-sept	400 000	100 000	05-oct
01-oct	2 000 000	150 000	07-oct
02-oct	200 000	300 000	10-oct
08-oct	1 000 000	70 000	12-oct
18-oct	600 000	200 000	15-oct
22-oct	900 000	100 000	17-oct
		1 200 000	20-oct
		2 980 000	Solde Débiteur
	5 100 000	5 100 000	

APPLICATION 5(Virement comme moyen de regroupement des comptes)

Le 27/11/N, on relève de la comptabilité de l'entité « DANIEL » les comptes individuels suivants tous débiteurs (clients)

Client PIPI-DIPI débiteur de 200.000

Client KINI-KINI débiteur de 450.000

Client PAPA-DAPA débiteur de 300.000

Client AGLAN-PINON débiteur de 100.000

TAF: Faire la synthèse des comptes clients en un seul compte.

Résolution

	D		4111 - Clients	C
4111.1-Client PIPI-DIPI				
200 000	200 000	→	200 000	1 050 000 (SD)
4111.2 Client KINI-KINI				
450 000	450 000	→	450 000	
4111.3 Client PAPA-DAPA				
300 000	300 000	→	300 000	
4111.4 Client AGLAN-PINON				
100 000	100 000	→	100 000	
			1 050 000	1 050 000

Commentaire : Comme on peut le constater, les montants des comptes clients auxiliaires ont été virés pour solde au profit du compte principal « 4111. Clients ».

Exemple 6 : (Virement comme moyen de ventilation d'un compte)

L'entité « NOS » tient un seul compte pour l'ensemble des m/ses qu'elle possède en stock.

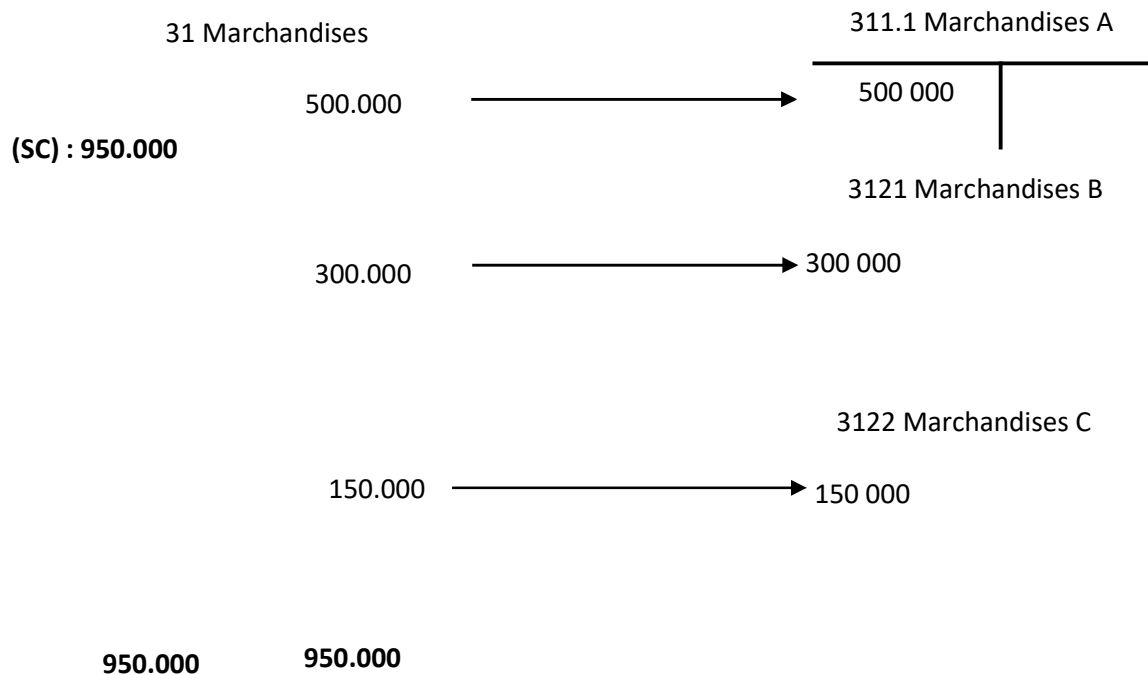
02/11/N : le PDG décide d'analyser son stock de marchandises en distinguant trois catégories d'articles.

M/ses A : 500.000

M/ses B : 300.000

M/ses C : 150.000

TAF: En votre qualité d'aide comptable, procéder à la ventilation du stock de marchandises et de la réussir sinon licenciement

Résolution

Commentaire : le compte principal 31. « Marchandises » a été éclaté en comptes auxiliaires « 311-1 marchandises A » ; « 3121-Marchandises B » et « 3122-Marchandises C ».

Exemple 7 : (Réciprocité des comptes)

Au cours du mois de juin N, l'entité AKONDO a effectué avec son client EDORH les opérations suivantes :

03-06 : Facture N°010 pour vente de marchandises à EDORH 2 600 000;

08-06 : Facture N°012 pour vente de marchandises à EDORH 5 200 000;

10-06 : Reçu du client EDORH, le chèque N°0015/BNI 3 200 000 pour règlement partiel de la facture N°012 du 08 courant.

13-06 : Adressée à EDORH, la facture d'avoir N°AV05 pour retour de marchandises non conformes sur facture N°010 du 03 courant : **45 000**

16-06 : Reçu du client EDORH la pièce de caisse N°0045/C en règlement du solde de la facture N°012 du 08 courant 2000 000 ; soit (5200 000 - 3200 000)

18-06 : le client EDORH nous envoie un chèque banque N°0016/BNI en règlement du restant dû de la facture N°010 du 03 courant 2 150000 ; soit (2600 000- 450 000)

25-06 : Facture N°014 pour vente de marchandises à EDORH 800 000

TAF: Présenter le compte client EDORH chez le fournisseur AKONDO et le compte fournisseur AKONDO chez le client EDORH sachant que AKONDO a une créance de 4 500 000 sur son client EDORH LE 01/06/N.

Solution

a)- Présentation du compte client EDORH chez le fournisseur AKONDO

Débit			4111.Client EDORH			Crédit		
Dates	LIBELLES	MONTANTS	Dates	LIBELLES	MONTANTS			
01/06/2018	Solde initial	4 500 000	10/06/2018	Règlement partiel de la fact, N°012 du 08	3 200 000			
03/06/2018	FACT,N°10 pour vente de marchandises	2 600 000	13/06/2018	la facture d'avoir N°AV05 à EDORH	45 000			
08/06/2018	Facture N°012 pour vente de marchandises	5 200 000	16/06/2018	Règlement pour solde de la facture N°012	2 000 000			
25/06/2018	Fact, N°014 pour vente de marchandises	800 000	18/06/2018	Règlement de Eдорh pour solde la fact,N°10	2 150 000			
				Solde débiteur	5 705 000			
TOTAL		13 100 000	TOTAL		13 100 000			

b-) **Présentation du compte fournisseur AKONDO chez le client EDORH**

Débit			4011. Fournisseur AKONDO			Crédit		
Dates	LIBELLES	MONTANTS	Dates	LIBELLES	MONTANTS	Dates	LIBELLES	MONTANTS
10/06/2018	Règlement partiel de la fact, N°012 du 08	3 200 000	01/06/2018	Solde initial	4 500 000			
13/06/2018	la facture d'avoir N°AV05 de AKONDO	45 000	03/06/2018	FACT,N°10 pour achat de marchandises	2 600 000			
16/06/2018	Règlement pour solde de la facture N°012	2 000 000	08/06/2018	Facture N°012 pour achat de marchandises	5 200 000			
18/06/2018	Règlement du fournisseur AKONDO pour solde la fact,N°10	2 150 000	25/06/2018	Fact, N°014 pour achat de marchandises	800 000			
	Solde créditeur	5 705 000						
TOTAL		13 100 000	TOTAL		13 100 000			

Commentaire : Comme vous pouvez le constater, les comptes « 4111- client EDORH » et « 4011 - Fournisseur AKONDO » ont inversement enregistré chacun les mêmes opérations et dégagent un solde de **5.705.000** mais de sens opposé. On dit que ces comptes sont des comptes réciproques.

Exemple 8 (Tracé du journal)

Enregistrer les opérations suivantes au journal au cours du mois de novembre N

05/11 achat de marchandises à crédit. Montant HT : 100.000 TVA : 18%

10/11 retrait de la banque pour alimenter la caisse : 50.000

15/11 vente au comptant de marchandises : 75.000 HT en espèce (Coût d'achat : 60.000 FCFA).

Résolution : Enregistrement des opérations au journal.

		5/11			
4452		TVA récupérable .sur achats	18 000		
6011		Achat de marchandises	100 000		
	4011	Fournisseurs X			118 000
		Achat à crédit de marchandises d°			
31		Stock de marchandises	100 000		
	6031	Variation de stock			100 000
		Entrée en magasin			
		10/11			
5711		Caisse	50 000		
	5211	Banques			50 000
		Retrait de la banque pour la caisse 15/11			
4111		Clients	88 500		
	4431	TVA facturée sur ventes			13 500
	7011	Vente de marchandise d°			75 000
6031		Variation de stock de marchandises	60 000		
	31	Stock de marchandises			60 000
		Sorite de magasin suite à la vente			
		d°			
5711		Caisse	88 500		
	4111	Clients			88 500
		Encaissement suite à la vente			

NB ; La correction proposée ici est basée sur « la méthode d'inventaire permanent » qui veut que les mouvements d'entrée et de sortie de stock soient matérialisées par une écriture. Alors que dans le cas de « la méthode d'inventaire intermittent », on peut s'en passer des écritures mises en surbrillance en cours d'exercice.

Application générale (TD N°1)

La société AHOUELETE dispose des éléments suivants comme situation patrimoniale au 01/09/N:
Fournisseur X; capital 35 000 000; terrains 15 000 000; bâtiments 20 000 000; marchandises 4X;
matériel mobilier de bureau 2 000 000; matériel de transport 5 000 000; banques-Y; caisse 800 000;
clients 1 200 000; emprunts 4Y.

Le total du bilan à ce jour est de 57 000 000.

Au cours du mois de septembre, les opérations suivantes ont été réalisées :

02-09 : achat de marchandises au comptant par la caisse 250 000

04-09 : nous accordons un prêt à YINA par la caisse 200 000

06-09 : retrait d'espèces à la banque 500 000

07-09 : vente de marchandises réglées 800 000 par chèques bancaires, 680 000 par caisse et le reste dû au 10 décembre 120 000 (coût d'achat de marchandises vendues 1 200 000)

NB : Les montants sont en FCFA et la société n'est pas assujettie à la TVA.

TAF:

- 1- Etablir le bilan au 01/09/N
- 2- Enregistrer les opérations réalisées au journal
- 3- Présenter le jeu des comptes
- 4- Etablir la balance
- 5- Présenter le bilan au 07/09/2018

Solution**1. Etablissement du bilan****a. Calculs préliminaires**

Actif	Bilan AHOUELETE au 01/09/N		Passif
Terrains	15 000 000	Capital	35 000 000
Bâtiments	20 000 000	Fournisseurs	X
Marchandises	4X	Emprunts	4Y
Mat & mob	2 000 000		
Mat. de transport	5 000 000		
Banque	Y		
Caisse	800 000		
Clients	1 200 000		
Total	57 000 000	Total	57 000 000

On sait par convention que :

- Le total du bilan est égal au total ACTIF
- Le total ACTIF = TOTAL PASSIF

Total Actif : 57.000.000

Total Actif : 15.000.000 + 20.000.000 + 4X + 2.000.000 + 5.000.000 + Y + 800.000 + 1.200.000

$$\longrightarrow 57.000.000 = 15.000.000 + 20.000.000 + 4X + 2.000.000 + 5.000.000 + Y + 800.000 + 1.200.000$$

$$57.000.000 - 44.000.000 = 4X + Y$$

$$4X + Y = 13.000.000 \quad (1)$$

Total passif = 57.000.000

Total passif = 35.000.000 + X + 4Y

$$\longrightarrow 57.000.000 = 35.000.000 + X + 4Y$$

$$X + 4Y = 22.000.000 \text{ (2)}$$

On se retrouve avec un système d'équation à deux inconnus X et Y.

$$\begin{cases} 4X + Y = 13.000.000 \text{(1)} \\ X + 4Y = 22.000.000 \text{(2)} \end{cases}$$

Tirons la valeur de **Y** dans l'équation (1)

$$Y = 13.000.000 - 4X$$

Remplaçons, **Y** par sa valeur dans l'équation (2)

$$X + 4(-4X + 13.000.000) = 22.000.000$$

$$X - 16X + 52.000.000 = 22.000.000$$

$$-15X = 22.000.000 - 52.000.000$$

$$15X = 30.000.000$$

$$X = 30.000.000/15$$

$$\boxed{X = 2.000.000}$$

Remplaçons X par sa valeur dans l'équation (1) pour trouver celle de Y.

$$Y = 13.000.000 - 4X$$

$$Y = 13.000.000 - 4(2.000.000)$$

$$Y = 13.000.000 - 8.000.000$$

$$\boxed{Y = 5.000.000}$$

b. Présentation du bilan de l'entreprise AHOUELETE au01/09/N

Actif	Notes	Montant	Passif	Notes	Montant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3		Capital personnel	13	35 000 000
Brevets, licences, logiciels et droits similaires			Ecarts de réévaluation	3 ^e	-
Fonds commercial et droit au bail			Réserves indisponibles	14	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	42 000 000	Report à nouveau	14	-
Terrains		15 000 000	Résultat de l'exercice		-
Bâtiments		20 000 000	Subventions d'investissement	15	-
Aménagements, agencements et installations		-	Provisions réglementées	15	-
Matériel, mobiliers et actifs biologiques		2 000 000	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		35 000 000
Matériel de transport		5 000 000	Emprunts et dettes financières diverses	16	20 00 000
AVANCES ET ACPTEES VERSEES SUR IMMOBIL,	3	-	Provisions pour risques et charges	16	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4		TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		20 000 000
Titres de participations		-			
Autres immobilisations financières		-	TOTAL RESSOURCES STABLES		55 000 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		42 000 000			
STOCKS ET EN-COURS	6	8 000 000	Dettes circulantes HAO	5	-
Marchandises.		8 000 000	Clients, avances reçues	7	-
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		1 200 000	Fournisseurs d'exploitation	17	2 000 000
Fournisseurs ,avanves et acomptes	17		Dettes fiscales et sociales	18	-
Clients	7	1 200 000	Autres dettes	19	-
Autres créances (Etat et autres débiteurs)	8	-	Provisions pour risques à court terme	19	-
ACTIF CIRCULANT		9 200 000	PASSIF CIRCULANT		2 000 000
Banque, chèque postaux, caisse et assimilés	11	5 800 000 (1)	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	-
TRESORERIE-ACTIF		5 800 000	TRESORERIE-PASSIF		-
Écart de conversion - Actif	12	-	Écart de conversion-Passif	12	-
TOTAL ACTIF		57 000 000	TOTAL PASSIF		57 000 000

(1) : (Banque ; 5 000 000 et caisse : 800 000)

2- Enregistrement des opérations réalisées au journal

		2/9		
6011	4011	Achat de marchandises Fournisseurs X Achat de marchandises d°	250 000	250 000
31	6031	Stock de marchandises Variation de stock Entrée en magasin	250 000	250 000
		d°		
4011	5711	Fournisseurs Caisse Règlement de l'achat de m/ses 4/9	250 000	250 000
272	5711	Prêts au personnel Caisse Prêt accordé a YINA 6/9	200 000	200 000
5711	5211	Caisse Banques Retrait de la banque pour la caisse 7/9	500 000	500 000
4111	7011	Clients Vente de m/ses Vente de marchandises d°	1 600 000	1 600 000
6031	31	Variation de stock de marchandises Stock de marchandises Sortite de magasin suite à la vente d°	1 200 000	1 200 000
5211 5711	4111	Banque Caisse Clients Règlement partiel du client	800 000 680 000	1 480 000
		TOTAUX	5 730 000	5 730 000

3-Présentation du jeu des comptes (Grand livre)

103 - Capital			16 - Emprunt et dettes			223 - Terrains bâtis					
SC	35 000 000	35 000 000	1/9	SC	20 000 000	20 000 000	1/9	1/9	15 000 000	15 000 000	SD
	35 000 000	35 000 000			20 000 000	20 000 000			15 000 000	15 000 000	
231 - Bâtiments ind.			244 - Mat & mob de bur.			245 - Matériel de transp.					
1/9	20 000 000	20 000 000	SD	1/9	2 000 000	2 000 000	SD	1/9	5 000 000	5 000 000	SD
	20 000 000	20 000 000			2 000 000	2 000 000			5 000 000	5 000 000	
272 - Prêts au personnel			31 - Stock de m/ses			4011 - Fournisseurs					
4/9	200 000	200 000	SD	1/9	8 000 000	1 200 000	7/9	2/9	250 000	2 000 000	1/9
	200 000	200 000		2/9	250 000	7 050 000	SD	SC	2 000 000	250 000	2/9
					8 250 000	8 250 000			2 250 000	2 250 000	
4111 - Clients			521 - Banques			571 - Caisse					
1/9	1 200 000	1 480 000	7/9	1/9	5 000 000	500 000	5/9	1/9	800 000	250 000	2/9
7/9	1 600 000	1 320 000	SD	7/9	800 000	5 300 000	SD	5/9	500 000	200 000	4/9
	2 800 000	2 800 000			5 800 000	5 800 000		7/9	680 000	1 530 000	SD
									1 980 000	1 980 000	
6011 - Achat de m/ses			6031 - Variation de stock			7011 - Vente de m/ses					
2/9	250 000	250 000	SD	7/9	1 200 000	250 000	2/9	SC	1 600 000	1 600 000	7/9
	250 000	250 000				950 000	SD		1 600 000	1600000	
					1 200 000	1 200 000					

4. Présentation de labalance

Balance de l'entreprise AHOULETE au 07/09/N

N° Cpte	Intitulé des comptes	Soldes d'ouverture		Mouvement de la période		Soldes de clôture	
		Débiteur	Créiteur	D	C	Débiteur	Créiteur
103	Capital personnel	-	35 000 000	-	-	-	35 000 000
16	Emprunts et dettes assimilées	-	20 000 000	-	-	-	20 000 000
223	Terrains bâtis	15 000 000	-	-	-	15 000 000	-
231	Bâtiments ind. Sur sol propre	20 000 000	-	-	-	20 000 000	-
244	Matériels & mobiliers	2 000 000	-	-	-	2 000 000	-
245	Matériels de transport	5 000 000	-	-	-	5 000 000	-
272	Prêts au personnel	-	-	200 000	-	200 000	-
311	Marchandises	8 000 000	-	250 000	1 200 000	7 050 000	-
4011	Fournisseurs	-	2 000 000	250 000	250 000	-	2 000 000
4111	Clients	1 200 000	-	1 600 000	1 480 000	1 320 000	-
521	Banques	5 000 000	-	800 000	500 000	5 300 000	-
571	Caisse	800 000	-	1 180 000	450 000	1 530 000	-
6011	Achat de marchandises	-	-	250 000	-	250 000	-
6031	Variation de stock de m/ses	-	-	1 200 000	250 000	950 000	-
7011	Vente de marchandises	-	-	-	1 600 000	-	1 600 000
TOTAUX		57 000 000	57 000 000	5 730 000	5 730 000	58 600 000	58 600 000
Total comptes du bilan		57 000 000	57 000 000	4 280 000	3 880 000	400 000	-
Total Comptes de gestion		0	0	1 450 000	1 850 000	-	400 000

5. Présentation du bilan de l'entreprise AHOULETE au 07/09/N

Bilan au 07/09/N

Actif	Notes	Montant	Passif	Notes	Montant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3		Capital personnel	13	35 000 000
Brevets, licences, logiciels et droits similaires			Ecarts de réévaluation	3 ^e	-
Fonds commercial et droit au bail			Réserves indisponibles	14	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	42 000 000	Report à nouveau	14	-
Terrains		15 000 000	Résultat de l'exercice(bénéfice)		400 000
Bâtiments		20 000 000	Subventions d'investissement	15	-
Aménagements, agencements et installations		-	Provisions réglementées	15	-
Matériel, mobiliers et actifs biologiques		2 000 000	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		35 400 000
Matériel de transport		5 000 000	Emprunts et dettes financières diverses	16	20 00 000
AVANCES ET ACP TES VERSES SUR IMMOBIL,	3	-	Provisions pour risques et charges	16	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4		TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		20 000 000
Titres de participations		-			
Autres immobilisations financières		200 000	TOTAL RESSOURCES STABLES		55 400 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		42 200 000			
STOCKS ET EN-COURS	6	7 050 000	Dettes circulantes HAO	5	-
Marchandises.		7 050 000	Clients, avances reçues	7	-
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		1 320 000	Fournisseurs d'exploitation	17	2 000 000
Fournisseurs ,avances et acomptes	17		Dettes fiscales et sociales	18	-
Clients	7	1 320 000	Autres dettes	19	-
Autres créances (Etat et autres débiteurs)	8	-	Provisions pour risques à court terme	19	-
ACTIF CIRCULANT		8 370 000	PASSIF CIRCULANT		2 000 000
Banque, chèque postaux, caisse et assimilés	11	6 830 000 (1)	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	-
TRESORERIE-ACTIF		6 830 000	TRESORERIE-PASSIF		-
Ecart de conversion - Actif	12	-	Ecart de conversion-Passif	12	-
TOTAL ACTIF		57 400 000	TOTAL PASSIF		57 400 000

(1): (Banque ; 5 300 000 et caisse : 1 530 000)

Application générale (TD N°2)

L'entreprise DIKONADO a enregistré les soldes suivants dans sa comptabilité **au 31/12/N**

- primes d'assurance 120.000
- produits accessoires 28.000
- réparation et maintenance 320.000
- Commissions et courtages sur achats 350.000
- impôts et taxes directs 180.000
- impôts sur le résultat 79520
- Autres produits 200.000
- Commissions et courtages sur ventes 130.000
- Frais d'études et de documentation 170.000
- transports sur achats 150.000
- frais financiers et charges assimilées 235.000
- escomptes accordés 115.000
- bonis sur reprise et cessions d'emballages 225.000
- frais de location 154.000
- voyages et déplacements 200.000
- pertes sur créances HAO 100.000
- Intérêts de prêts 250.000
- Gains de change financiers 250.000
- ventes de marchandises 3500.000
- variation de stock de marchandises 275.000
- achat de marchandises 2 200.000
- Produits HAO constatés 520.000
- Charges provisionnées HAO 140.000
- Rémunérations versées au personnel 500.000
- Autres produits accessoires 650.000

TAF: Après avoir identifié les numéros des comptes correspondant à chaque élément, déterminer le résultat AO, le résultat HAO et le résultat net de l'exercice par calcul algébrique et par le compte de résultat classique.

Résolution

Pour répondre facilement aux questions posées, transposons les données de l'énoncé dans un tableau sous la forme d'une balance à deux colonnes.

1-Balance des données de l'entreprise DIKONADO

N°ordre	N° Cpte	Intitulé des comptes	Soldes de clôture	
			Débiteur	Créditeur
1	601	Achat de marchandises	2.200 000	0
2	6015.1	Transports sur achats	150.000	0
3	6015.2	Commissions et courtages sur achats	350 000	0
4	6031	Variation de stock de marchandises	275 000	0
5	6181	Voyages et déplacements	200 000	0
6	622	Frais de location	154.000	0
7	624	Réparation et maintenance	320.000	0
8	625	Primes d'assurance	120.000	0
9	626	Frais d'études et de documentation	170.000	0
10	6322	Commissions et courtages sur ventes	130.000	0
11	641	Impôts et taxes directs	180 000	0
12	661	Rémunérations versées au personnel	500 000	0
13	67	Frais financiers et charges assimilées	235.000	0
14	673	Escomptes accordés	115.000	0
A- TOTAL ChargesAO			5 099 000	
15	701	Ventes de marchandises	0	3 500.000
16	707	Produits accessoires	0	28. 000
17	7074	Bonis sur reprise et cessions d'emballages	0	225.000
18	7078	Autres produits accessoires	0	650 000
19	75	Autres produits	0	200 000
20	7712	intérêts de prêts	0	250 000
21	776	Gains de change	0	250.000
B- TOTAL produitsAO				5 103 000
22	834	Pertes sur créances HAO	100.000	0
23	839	Charges provisionnées HAO	140 000	0
C- TOTAL ChargesHAO			240 000	
25	841	Produits HAO constatés	0	520 000
D- TOTAL produitsHAO				520 000
26		Impôt sur les Sociétés (IS)	79 520	
E-	891	TOTAL impôt sur les sociétés	79 520	
F		TOTAUX	5 418 520	5 623 000

2- Déterminons les résultats respectifs:

2-a Résultat des activités ordinaires(RAO) est égal à :

TOTAL produits AO (B) - TOTAL Charges AO (A)

$$5\ 103\ 000 - 5\ 099\ 000 = 4\ 000$$



RAO = 4 000

2-b **Résultat hors activités ordinaires (RHAO)** est égal à :

TOTAL produits HAO(D) - TOTAL Charges HAO (C)

$$520\,000 - 240\,000 = 280\,000$$

→ RHAO = 280 000

2-c **Résultat net avant impôt par calcul algébrique** est égal :

(Produits AO (B) + Produits HAO(D)) – (Charges AO (A) + Charges HAO (C))

$$\begin{array}{r} (5\,103\,000 + 520\,000) - (5\,099\,000 + 240\,000) = \\ 5\,623\,000 - 5\,339\,000 = 284\,000 \end{array}$$

→ Résultat net avant impôt = 284 000

2-d **Résultat net après impôt par calcul algébrique** est égal :

- Résultat net avant impôt = 284 000

- IS (284 000 x 28%) = - 79 520

Résultat net après impôt = 204 480

2-f Le résultat net de l'exercice par le compte de résultat classique.**COMPTE DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE DIKONADO**

Réf	LIBELLES		NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE
				31/12/N	AU
				NET	31/12/N-1
				NET	NET
TA	Ventes de marchandises A	+	21	3 500 000	-
RA	Achats de marchandises	-	22	- 2 700 000	-
RB	Variation de stocks de marchandises	-/+	6	- 275 000	-
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)			525 000	-
TB	Ventes de produits fabriqués B	+	21	-	-
TC	Travaux, services vendus C		21	-	-
TD	Produits accessoires D	+	21	903 000	-
XB	CHIFFRE D'AFFAIRE (A+B+C+D)			4 403 000	-
TE	Production stockée (ou déstockage)	-/+	6	-	-
TF	Production immobilisée	+	21	-	-
TG	Subvention d'exploitation	+	21	-	-
TH	Autres produits	+	21	200 000	-
TI	Transfert de charges de charges d'exploitation	+	12	-	-
RC	Achats de matières et fournitures liées	-	22	-	-
RD	Variation de stocks de matières ^{1ères} /fourn. liées	-/+	6	-	-
RE	Autres achats	-	22	-	-
RF	Variation de stocks de stocks d'autres appr.	-/+	6	-	-
RG	Transport	-	23	- 200 000	-
RH	Services extérieurs	-	24	- 894 000	-
RI	Impôts et taxes	-	25	- 180 000	-
RJ	Autres charges	-	26	-	-
XC	VALEUR AJOUTEE (XB+RA) + (Somme TE à RJ)			354 000	-
RK	Charges de personnel	-	27	- 500 000	-
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		28	- 146 000	-
TJ	Repr. d'amort., provisions et dépréciations	+	28	-	-
RL	Dotations aux amort., aux provi. et dépréc/ions	-	3C&28	-	-
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RL)			- 146 000	-
TK	Revenus financiers et assimilés	+	29	500 000	-
TL	Reprises de prov. et dépréciations financières	+	28	-	-
TM	Transfert de charges financières	+	12	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilés	-	29	- 350 000	-
RN	Dotations aux prov. et aux dépr. financières	-	3C&28	-	-
XF	RESULTAT FINANCIER (Somme TK à RN)			150 000	-
XG	RESULTAT DES ACT. ORD. (XE+XF)			4 000	-
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+	3D	-	-
TO	Autres produits HAO	+	30	520 000	-
RO	Valeur comptable des cessions d'immobili/ons	-	3D	-	-
RP	Autres charges HAO	-	30	- 240 000	-
XH	RESULTAT HORS ACT. OR (Somme TN à RP)			280 000	-
RQ	Participation des travailleurs	-	30	-	-
RS	Impôts sur le résultat	-		- 79 520	-
xi	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)			204 480	-

EXERCICES SUR LA DEUXIEME PARTIE

OPERATIONS D'ACHATS ET VENTES DE BIENS ET SERVICES

APPLICATION 1

Enregistrer la facture suivante :

Fournisseur A en région OHADA Fabricant de matériel et fournitures en gros	Doit : Client B en région OHADA
Facture n°1 Matériel et fournitures de bureau au détail	
- 1 caisse enregistreuse à 300	= 300
- 10 ordinateurs de bureau à 200	= 2 000
- 100 ramettes de photocopieurs à 5	= 500
- Sous total	= 2 800
- Frais de transport 10%	= 280
- TVA 18%	= 554
Net à payer	= 3 634

Sachant que :

- a- La caisse enregistreuse est conservée par le détaillant pour son équipement,
- b- Les ordinateurs sont destinés à être revendus,
- c- Le papier photocopieur est destiné au magasin donc à la vente à raison de **90 paquets**. 10 ramettes constituent pour le client des matières consommables, considérés non stockés.
- d- La TVA est récupérable.**

Ecritures

2443.26	Matériel bureautique (300 + 10% x 300)	330
6011.26	Achats marchandise ordinateurs	2 000
6015.26	Frais sur achats ordinateurs	200
6011.17	Achats marchandises papier	450
6055.17	Fourniture de bureau non stockables	50
6015.17	Frais sur achats papier	50
4451	T.V.A. récupérable sur immobilisations (330 x 18 %)	59
4452	TVA récupérable sur achats	495 ⁽¹⁾
4812	Fournisseurs d'investissements A (330 + 59)	389
4011..	Fournisseurs A	3 245

(1) [(2 000 + 200 + 450 + 50 + 50) x 18 %]

Ou

2443.26	Matériel bureautique (300 + 10% x 300)	330
6011.26	Achats marchandise ordinateurs (2000 + 10% x 2000)	2 200
6011.17	Achats marchandises papier (450 + 10% x 450)	495
6055.17	Fourniture de bureau non stockables (50 + 10% x 50)	55
4451	T.V.A. récupérable sur immobilisations (330 x 18 %)	59
4452	TVA récupérable sur achats [(2 200 + 495 + 55) x 18 %]	495
4812	Fournisseurs d'investissements A	389
4011..	Fournisseurs A	3 245

— **Remarque :** Pour faciliter, l'élaboration du tableau des flux de trésorerie le SYSCOHADA recommande d'utiliser systématiquement comme contrepartie :

- des comptes d'achats de biens et services (autres que les immobilisations) le compte **401 Fournisseur** ;
- des comptes d'achats d'immobilisations, les comptes **481 ou 404**.

APPLICATION 2**Ventes de marchandises et de produits finis**

Enregistrer la facture n°1 précédente, sachant que le fournisseur

- a) - a lui-même acheté la caisse enregistreuse et le papier, qui constituent donc des marchandises,
- b) - a fabriqué les ordinateurs, qui sont donc des produits finis.

Ecriture

4111..		Client B	3 634	
	7011.26	Ventes marchandises		300
	7021.26	Ventes Produits finis		2 000
	7011.17	Ventes marchandises		500
	7071..	Ports facturés		280
	4431	TVA facturée sur ventes		554

APPLICATION 3

Inventaire intermittent - régularisation de stock de marchandises

Stock de marchandises : 10 en début d'exercice,
11 en fin d'exercice (stockage : + 1)

Écritures

6031	31..	Variations des stocks de marchandises Marchandises <i>(Annulation du stock de début d'exercice)</i>	10	10
31..	6031	Marchandises Variations des stocks de marchandises <i>(Constatation du stock de fin d'exercice)</i>	11	11

Ou encore une seule écriture pour la variation de +1

31..	6031	Marchandises Variations des stocks de marchandises <i>(Ajustement du stock de fin d'exercice)</i>	1	1
------	------	---	---	---

APPLICATION 4

Inventaire intermittent - régularisation de stock de produits finis

Stock de produits finis : 15 en début d'exercice,
12 en fin d'exercice (déstockage - 3)

TAF : Passer les écritures nécessaires.

Écritures

736	36..	Variations des stocks de produits finis Produits finis <i>(Annulation du stock de début d'exercice)</i>	15	15
36..	736	Produits finis Variations des stocks de produits finis <i>(Constatation du stock de fin d'exercice)</i>	12	12

Ou encore une seule écriture pour la variation de -3

736	36..	Variations des stocks de produits finis Produits finis <i>(Ajustement du stock de fin d'exercice)</i>	3	3
-----	------	---	---	---

APPLICATION 5

Achat de fournitures de bureau – régularisation en fin d'exercice

Des fournitures de bureau ont été achetées le 27 juin N pour 15, en consommation immédiate. En fin d'exercice N, il en reste 3, à consommer au cours de l'exercice

TAF : Passez les écritures nécessaires

Écritures

27/06/N				
6055	4011	Fournitures de bureau non stockables Fournisseurs <i>(Achat)</i>	15	15
31/12/N				
476	6055	Charges constatées d'avance Fournitures de bureau non stockables <i>(Stock de fin d'exercice)</i>	3	3

- En revanche, les **matières et fournitures non « stockables »** physiquement sont obligatoirement considérées comme immédiatement consommées.

CALCULS DES TAUX DE MARGE ET DE MARQUE

Il faudra préciser que la marge commerciale concerne essentiellement les entités de négoce, celles qui font de l'achat-revente.

Marge commerciale = ventes de m/ses - coût d'achat des m/ses vendues; ou
Marge commerciale = chiffre d'affaires(CA) - coût d'achat des m/ses vendues.

Ou encore **Marge commerciale = ventes de m/ses - achats de m/ses - stock initial de marchandises + stock final de marchandises**

Avec : $\text{coût d'achat des m/ses vendues} = \text{Stock initial de m/ses} + \text{achats de m/ses} - \text{stock final}$

La marge commerciale est le premier indicateur fourni par le tableau des soldes intermédiaires de gestion. C'est une mesure du flux global d'activité des entités qui ont une activité de négoce, les sociétés commerciales.

Exemple 5 BIS : Une entreprise achète des marchandises pour 60 millions de francs cfa HT et les revend pour 100 millions de francs cfa HT. Le Stock initial est de 25 millions de francs cfa et que le Stock final s'élève à 5 millions de francs CFA.

Calculer :

- a- la marge commerciale (MC)
- b- le taux de marge ;
- c -le taux de marque ;

Solutions

a- la marge commerciale(MC)

Marge commerciale : ventes de m/ses - achats de m/ses - stock initial + stock final

$$\text{Marge commerciale (MC)} = 100 - 60 - 25 + 5 \quad \Rightarrow \text{Marge commerciale (MC)} = 20$$

b- le taux de marge:

Taux de marge = (marge commerciale / coût d'achat des m/ses vendues) x 100

$$\text{Taux de marge} = (20 / 80) \times 100 \quad \Rightarrow \text{taux de marge} = 25\%$$

c- le taux de marque:

Taux de marque = (marge commerciale / chiffre d'affaires) x 100

$$\text{Taux de marque} = (20 / 100) \times 100 \quad \Rightarrow \text{taux de marque} = 20\%$$

NB : le taux de marge est toujours supérieur au taux de marque. Il est important de ne pas confondre le taux de marge et le taux de marque qui sont deux notions différentes.

Le taux de marge se détermine par la marge rapportée au coût d'achat des marchandises alors que **le taux de marque** se calcule par la marge rapportée au chiffre d'affaires des marchandises vendues.

- **Pour les entités prestataires de services, il n'y a pas de marge commerciale. Le bénéfice brut est égal au chiffre d'affaires si les comptes de "production stockée (ou de stockage) et Production immobilisée" sont nuls.**

APPLICATION 6

Remise et retour de marchandises

Le client B ci-dessus cité a :

- obtenu immédiatement une remise de 20 % sur le papier, figurant sur la facture I,
- ultérieurement une remise de 10 % sur la caisse enregistreuse, qui fait l'objet d'une facture d'avoir II,
- retourné au fournisseur un ordinateur défectueux.

I. Facture - Fournisseur A en Région OHADA

Fabricant de Matériel et fournitures en gros

DOIT Client B en Région OHADA

Matériel et fournitures de bureau au détail

a - 1 caisse enregistreuse à 290	290
b - 10 ordinateurs de bureau à 200	2 000
c - 100 ramettes de papier photocopieur à 5, réduction 20 %	400
	<hr/>
Total	2 690

2. Avoir - Fournisseur A

AVOIR Client B

g - Remise 10 % sur caisse enregistreuse	29
h - Reprise d'un ordinateur défectueux	200
	<hr/>
Total	229

TAF : Passez les écritures chez les deux partenaires.

Écritures chez le fournisseur A

4111..		Clients B	2 690	
	7011.26	Ventes de marchandises dans la Région		290
	7021.26	Ventes de produits finis dans la Région		2 000
	7011.17	Ventes de marchandises dans la Région (<i>Facture de Doit n°...</i>)		400
7011.26		Ventes de marchandises dans la Région	29	
7021.26		Ventes de produits finis dans la Région	200	
	4111..	Clients B (<i>Facture d'Avoir n°...</i>)		229

Écritures chez le client B

2442.26		Matériel informatique	290	
6011.26		Achats marchandises ordinateurs	2 000	
6011.17		Achats marchandises papier	360	
6055.17		Achats fournitures de bureau (non stockés)	40	
	4812..	Fournisseurs d'investissements		290
	4011..	Fournisseurs A (<i>Facture de Doit n°...</i>)		2 400
4812..		Fournisseurs d'investissements	29	
4011..		Fournisseurs A	200	
	2442.26	Matériel informatique		29
	6011.26	Achats marchandises ordinateurs (<i>Facture d'Avoir n°...</i>)		200

Application : 6 bis

La société Brasserie du Bénin Lomé SA a adressé à un de ses clients FAFANEVA distributeur agréé des boissons BB la facture suivante:

Lomé le 10/01/N			
BB LOME SA			
Doit : FAFANEVA			
Désignations	qte	taux/ tarif	Montant
Achat de boissons alcoolisées	5 000	5 000	25 000 000
Achat de boissons non alcoolisées	15 000	3 000	45 000 000
Droit d'accises sur les boissons alcoolisées	-	18%	4 500 000
Droit d'accises sur les boissons non alcoolisées	-	5%	2 250 000
Total hors TVA			76 750 000
TVA		18%	13 815 000
Retenue BIC		1%	700 000
Casiers consignés	100	1000	100 000
Bouteilles consignés	2000	100	200 000
Transport par les soins de la BB Lomé SA		-	3 825 000
TVA sur transport		18%	688 500
Net à payer			96 078 500

TAF : Passez les écritures nécessaires chez les deux partenaires

Solution**1- Chez le fournisseur Brasserie du Bénin Lomé SA**

		10/1		
4111	Clients FAFANEVA	96 078 500		
4194	Clients, dettes pour embal, et mat, cons, (100x 1000) +(2000 x 100) =300 000		300 000	
4428	Etat ,autres impôts et taxes BIC-IS (25 000 000 +45 000 000) x 1%		700 000	
4431	Etat, TVA facturée sur ventes		13 815 000	
4431	Etat, TVA facturée sur services		688 500	
446	Etat, autres taxes sur le CA (droits d'accises) (25 000 000 x 18%) +(45 000 000 x 5%)		6 750 000	
7021	Ventes de produits finis		70 000 000	
7061	Services vendus		3 825 000	
	d°			

2- Chez le client FAFANEVA

		10/1		
4094		Fournisseurs, créances pour emb,et mat,à rendre	300 000	
4492		Etat ,avances et acomptes versés sur impôts	700 000	
6011		Achats de marchandises	90 565 000	
6015		Frais sur achats	4 513 500	
	4011	Fournisseur Brasserie BB Lomé		96 078 500
		Brasserie BB Lomé, Sa fact n°...du 10/01		

Remarque: Comme il s'agit d'un produit à marge bloquée dont la vente n'est pas passible de la TVA, l'entreprise FAFANEVA a incorporé les taxes indirectes (TVA, Droits d'accises) au coût d'achat. Le compte « 6015 – Frais sur achats » a également enregistré le montant des frais de transport Toutes Taxes Comprises (TTC).

APPLICATION 7

Centralisation de la T.V.A.

- a - début avril : T.V.A. du 1er trimestre : récupérable 44 (dont 15 sur immobilisations, 18 sur achats et 11 sur transport), collectée 60 (dont 35 sur ventes et 6 sur livraisons à soi-même, le solde sur services vendus),
- b - début décembre : T. V.A. du 4e trimestre réduit à novembre et décembre : récupérable 40 (dont 10 sur immobilisations, 12 sur achats et le solde sur transport), facturée 35 (dont 16 sur travaux, 12 sur ventes, le solde sur services vendus).

TAF : Passer sur les écritures de centralisation de la TVA

Écritures

		Début avril		
4441.1		Etat, T.V.A. due	44	
	4451.1	Etat, T.V.A. récupérable sur immobilisations		15
	4452.1	Etat, T.V.A. récupérable sur achats		18
	4453.1	Etat, T.V.A. récupérable sur transport d°		11
4431.1		Etat, T.V.A. facturée sur ventes	35	
4434.1		Etat, T.V.A. facturée sur production livrée à soi-même	6	
4432.1		Etat, T.V.A. facturée sur prestations de services	19	
	4441.1	Etat T.V.A. due		60
		Le solde correspond à la T.V.A à régler : $60-44=16$		
		début décembre		
4441.4		Etat, T.V.A. due	40	
	4451.4	Etat, T.V.A. récupérable sur immobilisations		10
	4452.4	Etat, T.V.A. récupérable sur achats		12
	4453.4	Etat, T.V.A. récupérable sur transport d°		18
4433.4		Etat, T.V.A. facturée sur travaux	16	
4431.4		Etat, T.V.A. facturée sur ventes	12	
4432.4		Etat, T.V.A. facturés sur prestations de services	7	
	4441.4	Etat, T.V.A. due		35
4449		Etat, crédit de T.V.A. à reporter	5	
	4441.4	Etat, T.V.A. due		5
		<i>La TVA à reporter est de : $40-35=5$</i>		

Application générale (TD N°3)

Au cours du mois de janvier N, la Société d'Import – Export SITAB a réalisé les opérations suivantes.

14 janvier N : Achat de marchandises 200 000 F HT

16 janvier N : Ventes de marchandises 240 000 F HT

17 janvier N : Achat de marchandises 100 000 F HT

21 janvier N : Ventes de marchandises 120 000 F HT

Travail à faire :

- 1- Enregistrer ces opérations au journal de la Société SITAB.
 - 2- Déterminer par écritures la TVA due au titre du mois de janvier 2019
 - 3- Passer l'écriture de règlement de la TVA par chèque ORABANK au 15/02/ N
- Toutes les opérations sont soumises à la TVA au taux de 18%.

SOLUTION**1-Enregistrement des opérations au journal de la Société SITAB**

		14/1		
4452		Etat, TVA récupérable sur achats (200 000 x 18 %) = 36 000	36 000	
6011	4011	Achat de marchandises Fournisseurs X Fournisseur X sa facture N°,,,	200 000	236 000
		16/1		
4111	4431	Clients Etat, TVA facturée sur ventes (240 000 x 18 %) = 43 200	283 200	43 200
	7011	Vente dem/ses Notre facture de vente N°,,,à ,,		240 000
		17-janv		
4452		Etat, TVA récupérable sur achats (100 000 x 18 %) = 18 000	18 000	
6011		Achat de marchandises Fournisseurs Fournisseur X sa facture N°,,,	100 000	118 000
		21-janv		
4111	4431	Clients Etat, TVA facturée sur ventes (120 000 x 18 %) = 21 600	141 600	21 600
	7011	Vente de m/ses Notre facture de vente N°,,,à ,,		120 000

2-Détermination de la TVA due par écritures

		31/1	
4431		Etat, TVA facturée sur ventes (36 000 +21 600)= 64 800	64 800
	4441	Etat, TVA due (64 800 - 54 000) = 10 800	10 800
	4452	Etat, TVA récupérable sur achats (36 000 +18 000)= 54 000	54 000
		Détermination de la TVA due de janv,2019	
		d°	

Une autre méthode de détermination par écritures de la TVA due consiste à solder distinctement les comptes 4431 **Etat, TVA facturée sur ventes** et 4352 **Etat, TVA récupérable sur achats** ; ainsi, il vient :

		31/1	
4431		Etat, TVA facturée sur ventes (36 000 +21 600)= 64 800	64 800
	4441	Etat, TVA due Pour solde du compte débité pour la détermination de la TVA due , d°	64 000
4441	4452	Etat, TVAdue Etat, TVA récupérable sur achats (36000 +18000)= 54000 Pour solde du compte crédité pour la détermination de la TVA due ,	54000 54 000

Ainsi, le solde du compte 4441 « Etat, TVA due » peut être déterminé à l'aide d'un compte en **T** de la manière suivante :

D	4441 Etat ,TVADUE	C
	54 000	64 800
	sc 10800	
	64 800	64 800

Il faut reconnaître que la première méthode de détermination de la TVAdue, offre l'avantage de donner directement le montant net de la TVAdue.

3-l'écriture de règlement de la TVA due par chèqueORABANK

15/2

4441	5211	Etat, TVA due ORABANK Règlement de la TVA due par chèque ORABANK N°.....	10 800	10 800	
------	------	---	--------	--------	--

Remarque : lorsque la TVA nette (différence entre TVA facturée et TVA récupérable) dégage un solde débiteur (cas rare) l'entreprise bénéficie alors d'un crédit de TVA à reporter sur la déclaration du mois suivant.

Application générale(TD N°3)

La Société industrielle des produits cosmétiques « **BIG BOSS Sarl** » n'a réalisé au cours du mois de janvier **N** que les opérations suivantes

05 janvier N : Acquisition d'une machine de production 5 900 000 FTTC (dont TVA 18% égale à 900 000 F).

31 janvier N : Ventes de marchandises 3 540 000F TTC (dont TVA 18% égale à 540 000F).

TRAVAIL à faire

1- En supposant que ces deux écritures ont été déjà comptabilisées, passez les écritures comptables relatives à la détermination de la TVA nette au **31/01/N**.

2- Passer les écritures comptables relatives à la détermination de la TVA due au titre du mois de février **N** sachant que l'entité **BIG BOSS a réalisé** au cours de la même période les opérations suivantes qui sont supposées déjà comptabilisées.

15 février N : Ventes de marchandises 11 800 000F TTC (dont TVA 18% égale à 1 800 000 F).

17 février N : Achat de marchandises 1770 000 FTTC (dont TVA 18% égale à 270 000 F).

Solution

31/01/N		
4431	Etat, TVA facturée sur ventes (3000 000 x18 %)= 540 000	540 000
4449	Etat, crédit de TVA à reporter	360 000
4451	Etat, TVA récupérable sur immobilisations (5000 000 x 18%)= 900 000	900 000
Détermination de la TVA nette du mois de janvier N 28/01/N		
4431	Etat, TVA facturée sur ventes (11 800 000 TTC /1,18) x 18 % = 1 800 000	1 800 000
4441	Etat, TVA due	1 170 000
4449	Etat, crédit de TVA à reporter	360 000
4452	Etat, TVA récupérable sur achats	270 000
Détermination de la TVA due, au titre du mois de février N 0		

APPLICATION 8**Impôts sur les bénéfices**

a - en février : 1er acompte d'impôt sur le résultat de n : le quart de 120, représentant l'impôt de (n - 2), minimum 35,

b - en mai : 2e acompte d'impôt sur le résultat de n : le quart de 160, représentant l'impôt sur le bénéfice de (n - 1), ainsi que la régularisation du 1er acompte : $40 - 35 = 5$,

c, d - en septembre et novembre : 3e et 4e acomptes d'impôt sur le résultat (supposé constant),

e - 31 décembre : constatation de l'impôt dû au titre de l'année n : 180.

Écritures

441.n		<i>a</i>		
	5...	Etat, impôt sur les bénéfices	35	
		Trésorerie		35
441.n		<i>b</i>		
	5...	Etat, impôt sur les bénéfices	45	
		Trésorerie		45
441.n		<i>c et d</i>		
	5...	Etat, impôt sur les bénéfices	40	
		Trésorerie		40
891.n		<i>e</i>		
	441.n	Impôts sur les bénéfices de l'exercice	180	
		Etat, impôt sur les bénéfices		180
		<i>le solde de l'impôt restant à payer s'élève à</i> <i>$180 - (35 + 45 + 40 + 40) = 20$</i>		

APPLICATION 9**Produits liés aux subventions d'exploitation et d'équilibre**

a - aide accordée par le Fonds de soutien aux cultures vivrières exportées : 80

b - subvention accordée par l'ONUDI, en compensation de l'engagement de ne pas dépasser les prix fixés par les pouvoirs publics (prestations de service) : 150

c - subvention octroyée par le ministère du Développement rural pour l'ouverture d'une agence à l'intérieur du pays : 100

d - subvention accordée par l'Etat pour compenser la perte de l'exercice précédent : 25

Ecritures

		a		
4495	711.	Etat, subventions d'exploitation à recevoir Subventions sur produits à l'exportation	80	80
		b		
4582	7182	Organismes internationaux, subventions à recevoir Autres subv. d'expl. versées par les organismes internationaux	150	150
		c		
4495	7181	Etat, subventions d'exploitation à recevoir Autres subv. d'expl. versées par l'Etat et les collectivités publiques	100	100
		d		
4496	881.	Etat, subventions d'équilibre à recevoir Etat, subventions d'équilibre	25	25

APPLICATION 10 Charges de personnel

Bulletin de paie (schématisé) d'un cadre national :

a - Appointements	110
b - Prime	10
Salaire brut	120
c - Cotisation salariale (sécurité sociale)	-12
d - Cotisation salariale (retraite complémentaire)	-7
Salaire net	101
e - Impôt retenu à la source	-5
f - Saisie-arrêt	-20
g - Acompte versé	-40
Net à payer salaire	36
h - Remboursement frais (Sur justificatifs ramettes papier)	+ 2
Net à payer	38
i - Loyer logement	8
j - Cotisation patronale (sécurité sociale)	18
k - Cotisation patronale (retraite Complémentaire)	11

Ecritures**Comptabilisation du bulletin de paie**

		a et b		
6611		Appointements et salaires personnel	110	
6612		Primes	10	
	422.	Personnel rémunérations dues		120
		c et d		
	422.	Personnel rémunérations dues	19	
	431.	Sécurité sociale		12
	432.	Caisses de retraite complémentaire		7
		e, f et g		
	422.	Personnel rémunérations dues	65	
	4212	Personnel acomptes		40
	4232	Personnel, saisies arrêts		20
	447.	Etat, impôts retenus à la source		5
		h		
6055	422.	Fournitures de bureau non stockables	2	
		Personnel, rémunérations dues		2

Comptabilisation des charges patronales :

6641		Charges sociales sur rémunération du personnel national	29	
	431.	Sécurité sociale		18
	432.	Caisses de retraite complémentaire		11

Comptabilisation des avantages en nature : loyer**• Réception appel loyer**

622.	401.	Locations et charges locatives	8	
		Fournisseurs, dettes en compte		8

• en fin d'exercice

6617	781.	Avantages en nature	8	
		Transferts de charges d'exploitation		8

APPLICATION 11

Chèques impayés

Le client Gambiss de l'entité Guerdass a remis le 15 décembre N un chèque de 42 500 000 en paiement pour solde. Le chèque est remis à l'encaissement le 18 décembre N. Il revient impayé le 21 décembre N.

Les frais d'impayés s'élèvent à 50 000 et sont à la charge du client.

		15/12/N		
513		Chèques à encaisser	42 500 000	
	411	Clients		42 500 000
		<i>(Réception du chèque)</i>		
514		18/12/N	42 500 000	
	513	Chèques à encaisser		42 500 000
		<i>(Remise à l'encaissement du chèque)</i>		

		21/12/N		
6318		Autres frais bancaires	50 000	
	521	Banques		50 000
		<i>(Selon bordereau d'impayé)</i>		
4131		Clients, chèques impayés	42 550 000	
	514	Chèques à l'encaissement		42 500 000
	7078	Autres produits accessoires		50 000
		<i>(Imputation du montant du chèque majoré des frais d'impayés)</i>		

Ces deux écritures peuvent être regroupées en une seule :

		21/12 / N		
4131		Clients, chèques impayés	42 550 000	
	514	Chèques à l'encaissement		42 000 000
	521	Banques		50 000
		<i>(Réception du bordereau d'impayé de la banque)</i>		

APPLICATION 12 Synthèse sur les instruments de règlement

Une créance-dette d'exploitation (relation Client/Fournisseur) de 1 180 TTC soit 1 000 H.T. doit être réglée comme suit :

- La moitié est payée au comptant par monnaie électronique, moyennant un escompte de 2 % (T.V.A.18%).
- Le solde l'est par deux traites A et B de même valeur nominale, à échéance de 30 jours (fin du mois 1) et 90 jours (fin du mois 3).
- La traite A est conservée en portefeuille, puis encaissée sans incident à l'échéance, moyennant une commission de 5 H.T.
- La traite B est négociée 45 jours avant l'échéance, moyennant un taux d'escompte (plus commission d'endos.) de 8 % et une commission de 5 H.T.
- Elle revient impayée, avec des frais de retour de 3.
- Elle fait l'objet d'une nouvelle traite à 60 jours (fin du mois 5), pour laquelle le créancier facture un timbre fiscal de 1 et des intérêts de retard à 12 % l'an.

I. Ecritures chez le client (débiteur)

401.		a		
	773.	Fournisseurs dettes en compte	590	
	445.	Escomptes obtenus (500 X 2%)		10
	554.	Etat T.V.A. récupérable (10 X 18%)		2
		Porte-monnaie électronique		578
401		b	590	
	402.1	Fournisseurs dettes en compte		295
	402.3	Fournisseurs, effets à payer au..		295
402.1		c	295	
	5211	Fournisseurs effet à payer au.....		295
		Banques		
402.3		f	295	
6744		Fournisseurs effets à payer au..		6
6312		Intérêts sur dettes commerciales $(295 \times 12\% \times 60/360)$		4
445.		frais sur effets (3+1)		1
	402.5	Etat T.V.A. récupérable (3 X 18 %)		306
		Fournisseurs effets à payer au..		

2. Ecritures chez le fournisseur (créancier)

		a		
513.		Chèques à encaisser	578	
673.		Escomptes accordés (500 X 2%)	10	
443.		Etat T.V.A. facturée (10 X 18%)	2	
	411.	clients		590
		a ₁		
514		chèques à l'encaissement	578	
	513.	Chèques à encaisser		578
		a ₂		
5212		Banque Y	578	
	514.	Chèques à l'encaissement		578
		b		
4121.1		Clients, effets à recevoir au..	295	
4121.3		Clients, effets à recevoir au..	295	
	411.	Clients		590
		c		
512.		Effets à l'encaissement	295	
	4121.1	clients effets à recevoir au..		295
		c		
5212		Banques Y	289	
6312		Frais sur effets	5	
445.		Etat, T.V.A. récupérable (5 X 18 %)	1	
	512.	Effets à l'encaissement		295
		d		
415.		Clients, effets escomptés non échus	295	
	4121.3	Clients, effets à recevoir au..		295
		d ₁		
5212		Banque Y	286	
675.		Escomptes des effets de commerce (300 X 8% X 45/360) =	8	
445.		Etat T.V.A. récupérable (5 X 18 %)	1	
	565.	Banques, escompte de crédits ordinaires		295
		e		
6312		frais sur effets	3	
	5212	Banque Y		3
		e ₁		
565.		Banques, escompte de crédits ordinaires	295	
	415.	Clients, effets escomptés non échus (Si l'opération était dénouée normalement)		295
		f		
4121.5		Clients, effets à recevoir au..	306	
	7712	Intérêts de prêts (295 X 12% X 60/360)		6
	7078	Autres produits accessoires (3+1)		4
	443.	Etat T.V.A. facturée (3 X 18 %)		1
	415.	Clients, effets escomptés non échus		295

Les modes d'amortissement selon le SYSCOHADA révisé

o Amortissement dégressif à taux décroissant

Le mode d'amortissement dégressif à taux décroissant ou méthode SOFTY (Sum Of The Year's digits) consiste à amortir l'immobilisation selon une suite arithmétique décroissante par l'application d'un taux décroissant à la base amortissable.

L'amortissement dégressif à taux décroissant est utilisé lorsqu'il permet au mieux de traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus. Ce mode d'amortissement comptable ou économiquement justifié conduit à une charge décroissante sur la durée d'utilité de l'immobilisation.

▪ Taux décroissant

Le taux décroissant (TD) est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin de la durée d'utilité du bien et de la somme des numéros d'ordre de l'ensemble des années :

$$\text{TD} = \frac{\text{Nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin de la durée d'utilité du bien}}{\text{Somme des numéros d'ordre de l'ensemble des années}}$$

Ainsi, pour une durée d'utilité de 5 ans par exemple, on fait la somme des numéros d'années : $1 + 2 + 3 + 4 + 5 = 15$;
et ensuite, on détermine les taux décroissants de la façon suivante : Année 1 = $5/15$;
Année 2 = $4/15$; Année 3 = $3/15$; Année 4 = $2/15$; Année 5 = $1/15$.

- Annuité d'amortissement = base amortissable x taux décroissant de l'exercice.

La base d'amortissable reste constante d'un exercice à l'autre.

Remarque : Si l'on désigne par n le nombre d'année, V la valeur à amortir et p une année quelconque, la dotation aux amortissements de l'année p s'obtient grâce à la formule.

$$\text{Annuité d'amortissement} = \frac{2V(n+1-p)}{n(n+1)}$$

La suite des dotations est en progression arithmétique décroissante.

APPLICATION 13 Amortissement dégressif à taux décroissant

Le 01/01/N, une entité a acquis une machine-outil dont le coût d'acquisition est de 550 000. La valeur résiduelle est estimée à 50 000. La durée d'utilité de la machine est estimée à 5 ans.

Plan d'amortissement

Date	Base amortissable	Taux d'amortissement	Annuité d'amortissement	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable
31/12/N	500 000	5/15	166 667 ⁽¹⁾	166 667	383 333
31/12/N+1	500 000	4/15	133 333 ⁽²⁾	300 000	250 000
31/12/N+2	500 000	3/15	100 000 ⁽³⁾	400 000	150 000
31/12/N+3	500 000	2/15	66 667 ⁽⁴⁾	466 667	83 333
31/12/N+4	500 000	1/15	33 333 ⁽⁵⁾	500 000	50 000 ⁽⁶⁾

$$(1) 500\ 000 \times (5/15) = 166\ 666,67$$

$$\text{ou } 2V(n+1-p) / n(n+1) = 2 \times 500\ 000 \times (5+1-1) / 5 \times 6 = 166\ 666,67$$

$$(2) 500\ 000 \times (4/15) = 133\ 333,33$$

$$(3) 500\ 000 \times (3/15) = 100\ 000$$

$$(4) 500\ 000 \times (2/15) = 66\ 666,67$$

$$(5) 500\ 000 \times (1/15) = 33\ 333,33$$

$$(6) \text{ Valeur comptable nette} = \text{valeur brute au bilan} - \text{amortissements cumulés.}$$

○ Amortissement par unité d'œuvre

Ce mode d'amortissement consiste à répartir le montant amortissable en fonction d'unités d'œuvre qui peuvent être le nombre de produits fabriqués, le nombre de kilomètres parcourus, le nombre d'heures de fonctionnement d'une machine, nombre d'heure de travail, etc. L'annuité d'amortissement est obtenue en multipliant la base amortissable par le rapport entre le nombre d'unités d'œuvre consommées pendant l'exercice et le nombre total d'unités d'œuvre prévues.

$$\text{Annuité d'amortissement} = \text{base amortissable} \times \frac{\text{nombre d'unités d'œuvre consommées}}{\text{total d'unités d'œuvre prévues}}$$

Le nombre total d'unités d'œuvre prévues est déterminé en fonction de la durée d'utilité de l'immobilisation.

Remarque : pour le calcul des annuités d'amortissement, on n'applique pas de prorata temporis car les annuités se calculent en fonction des unités d'œuvre consommées et non en fonction du temps

APPLICATION 14 Amortissement par unités d'œuvre

Le 01/01/N, une entité a acquis une machine-outil dont le coût d'acquisition est de 550 000. La valeur résiduelle est estimée à 50 000. La durée d'utilité de la machine est estimée à 5 ans.

On vous indique que les avantages économiques attendus sur les 5 exercices sont mesurés en fonction des unités fabriquées soit respectivement :

Années	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Total
Unités fabriquées	150 000	250 000	250 000	50 000	50 000	750 000

Base d'amortissement = 550 000 - 50 000 = 500 000

Date	Base amortissable	Amortissement	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable
31/12/N	500 000	100 000 ⁽¹⁾	100 000	450 000
31/12/N+1	500 000	166 667	266 667	283 333
31/12/N+2	500 000	166 667	433 334	116 666
31/12/N+3	500 000	33 333	466 667	83 333
31/12/N+4	500 000	33 333	500 000	50 000 ⁽²⁾

(1) $(550\ 000 - 50\ 000) \times 150\ 000 / 750\ 000 = 100\ 000$.

(2) Valeur comptable nette = valeur brute au bilan - Amortissements cumulés.

APPLICATION SPECIALE N° 1-A

L'entreprise **BABANAWO** acquiert le **02 janvier N** un matériel de production d'une valeur de **21 500 000 F**. Le matériel est amortissable **sur 05 ans** et selon le système d'amortissement linéaire. La valeur résiduelle est estimée à **1 500 000 F**

TAF : Présenter le tableau d'amortissement.

SOLUTION : Base d'amortissement : $(21\,500\,000 - 1\,500\,000) = 20\,000\,000$

Tableau d'amortissement linéaire

Rang	Année	Base (VO)	Taux	Antérieurs	Dotations	Cumul	VCN
1	N	20 000 000	20%	-	4 000 000	4 000 000	16 000 000
2	N+1	20 000 000	20%	4 000 000	4 000 000	8 000 000	12 000 000
3	2N+2	20 000 000	20%	8 000 000	4 000 000	12 000 000	8 000 000
4	N+3	20 000 000	20%	12 000 000	4 000 000	16 000 000	4 000 000
5	N+4	20 000 000	20%	16 000 000	4 000 000	20 000 000	1 500 000⁽¹⁾
TOTAL					20 000 000	20 000 000	-

(1) : La valeur résiduelle = Valeur brute au bilan – cumul des amortissements

$$(21\,500\,000 - 20\,000\,000) = 1\,500\,000$$

APPLICATION SPECIALE N°2-A

La VIVA Sarl est une société de production de jus de fruits. Elle acquiert le **05 janvier N** une machine neuve à presser pour un coût de **21 000 000 F**. Elle décide d'amortir ce matériel sur **8 ans** et selon le système d'amortissement dégressif. La valeur résiduelle est estimée à **1 000 000 F**

TAF : Présenter le tableau d'amortissement.

Solution

Tableau d'amortissement: Base d'amortissement : $(21\,000\,000 - 1\,000\,000) = 20\,000\,000$

Rang	Année	Base d'amortissement	Taux	Dotations	VCN
1	N	20 000 000	31,25%	6 250 000	13 750 000
2	N+1	13 750 000	31,25%	4 296 875	9 453 125
3	N+2	9 453 125	31,25%	2 954 102	6 499 023
4	N+3	6 499 023	31,25%	2 030 945	4 468 079
5	N+4	4 468 079	31,25%	1 396 275	3 071 804
6	N+5	3 071 804	1/3	1 023 935	2 047 869
7	N+6	2 047 869	0,50	1 023 935	1 023 935
8	N+7	1 023 935	1,00	1 023 935	1 000 000⁽²⁾

(2) : La valeur résiduelle = Valeur brute au bilan – cumul des amortissements

$$(21\,000\,000 - 20\,000\,000) = 1\,000\,000$$

NB : Le point de départ du calcul de l'amortissement dégressif est constitué par le premier jour du mois d'acquisition ou de création du bien.

APPLICATION SPECIALE N°3-A

La sarl WORK AND PAY acquiert un matériel de production d'une valeur de **10 500 000 F** le **05 juillet N**. Elle a été agréée au code des investissements avant l'acquisition dudit matériel. Ce matériel est amortissable sur **10 ans** au taux linéaire. La valeur résiduelle est estimée à **500 000 F**

Tableau d'amortissement: Base d'amortissement : (10 500 000- 500 000) = 10 000 000

Rang	Année	Base	Taux	Antérieurs	Dotations	Cumul	VCN
1	N	10 000 000	10%	-	1 000 000⁽¹⁾	1 000 000	9 000 000
2	N+1	10 000 000	10%	1 000 000	1 500 000 ⁽²⁾	2 500 000	7 500 000
3	N+2	10 000 000	10%	2 500 000	1 000 000	3 500 000	6 500 000
4	N+3	10 000 000	10%	3 500 000	1 000 000	4 500 000	5 500 000
5	N+4	10 000 000	10%	4 500 000	1 000 000	5 500 000	4 500 000
6	N+5	10 000 000	10%	5 500 000	1 000 000	6 500 000	3 500 000
7	N+6	10 000 000	10%	6 500 000	1 000 000	7 500 000	2 500 000
8	N+7	10 000 000	10%	7 500 000	1 000 000	8 500 000	1 500 000
9	N+8	10 000 000	10%	8 500 000	1 000 000	9 500 000	500 000
10	N+9	10 000 000	10%	9 500 000	500 000	10 000 000	500 000 ⁽³⁾
TOTAL				5 000 000	-	5 000 000	-

(1) : (10 000 000*10%) *2* 6/12) = 1000 000

(2) : (10 000 000*10%)*2* 6/12)+ (10 000 000*10%* 6/12)= 1500 000

(3) : La valeur résiduelle = Valeur brute au bilan – cumul des amortissements

(10 500 000- 10 000 000) = 500000

NB :quand une société est agréée au code des investissements, le montant de la premièreannuitéd'amortissementcalculéd'aprèsleurduréed'utilisationnormalepeut être doublé, cette durée étant alors réduite d'une (01)année.

APPLICATION 15 Décomptabilisation d'un matériel informatique

Le 30 juin N+5, une entité cède à crédit un matériel informatique acquis au cours de l'exercice N au prix de 500. Le prix d'achat de ce matériel informatique en N est de 10 000. Les amortissements cumulés au 30 juin N+5 s'élèvent à 9 800 dont 1 800 de dotation complémentaire.

Ecritures de décomptabilisation

		30/06/N+5		
4852	Créances sur cessions d'immobilisations corporelles	500		
	822 Produits des cessions d'immobilisations corporelles <i>(Prix de vente du matériel informatique)</i>			500
6812	Valeurs nettes comptables des cessions d'immo. corporelles	1 800		
	28442 Amortissement du matériel informatique <i>(Dotation complémentaire)</i> d°			1 800
812 28442	Valeurs nettes comptables des cessions d'immo. corporelles Amortissement du matériel informatique	200 9 800		
	2442 Matériel informatique <i>(décomptabilisation du matériel informatique)</i>			10 000

APPLICATION 16 Plus-value à réinvestir

Un matériel de transport automobile de 1 200 H.T. (T.V.A. de 18 %), acquis le 2/1/N et amorti au taux linéaire de 15 % est cédé le 30 septembre N + 2 au prix de 1 105. L'entité prend l'engagement de réinvestir la plus-value, et acquiert à ce titre le 2/1/N + 3 un nouveau matériel de 1 500 H.T., amorti au taux annuel de 25 %.

Ecritures

		02/01/N		
2451		Matériel automobile	1 200	
4451		Etat, T.V.A. récupérable sur immobilisations	216	
	4812	Fournisseurs d'immobilisations		1 416
		31/12/N et N+1		
6813		Dotations aux amortissements des immob.	180	
	2845	Amort. du matériel de transport		180
		30/09/N+2		
6813		Dotations aux amortissements des immob.	135	
	2845	Amort. du matériel de transport		135
		180 X 9/12=135		
		d°		
2845		Amort. du matériel de transport	495	
	812.	Val. Compt. des cessions d'immob. corp.		495
		180+180+135=495		
		d°		
812		Val. Compt. des cessions d'immob. corp.	1200	
	2451.	Matériel automobile		1200
		d°		
4851		Créances sur cessions d'immobilisations	1 105	
	822.	Produits des cessions d'immob. corp.		1 105
		31/12/N+2		
851.		Dotations H.A.O. aux provisions réglementées	400	
	152.	Plus-values de cession à réinvestir		400
		1 105 - (1 200-495) =		
		02/01/N+3		
2451		Matériel automobile	1 500	
4451		Etat, T.V.A. récupérable sur immobilisations	270	
	4812	Fournisseurs d'immobilisations corp.		1 270
		31/12/N+3		
6813		Dotations aux amortissements des immob.	375	
	2845	Amort. du matériel de transport		375
		1 500 x 25% = 375		
		d°		
152.		Plus-values de cession à réinvestir	100	
	861.	Reprises H.A.O. de provisions réglementées		100
		400 x 25% = 100		



Remarque : Les deux écritures de sortie du matériel de transport du patrimoine peuvent être regroupées en une seule :

812 2845	30/09/N+2	Val. Compt. des cessions d'immob. corp. Amort. du matériel de transport	705 495	
	2451	Matériel automobile		1 200

APPLICATION 17 Dotations aux amortissements

En fin d'exercice, il convient d'amortir :

- a - à 10 % un brevet enregistré pour 50,
- b - à 20 % un matériel de transport acquis le 1er juillet pour 150,
- c - un matériel industriel acquis pour 50, cumul des amortissements en fin d'exercice 30, mais mis au rebut,
- d - un ensemble informatique acquis pour 120, déjà amorti à 25 % l'an durant 30 mois, utilisé durant l'année, et abandonné en fin d'exercice à la suite d'une fusion.

6812		a		
	2812	Dotations aux amort. des immob. incorp. Amortissements des brevets	5	5
6813		b		
	2845	Dotations aux amort. des immob. corp. Amortissements du matériel de transport	15	15
812		c		
2841		Val. Compt. des cessions d'immob. corp. Amort. du matériel et outillage comm. et indus.	20 30	
	2411	Matériel industriel		50
6813		d		
	2844	Dotations aux amort. des immob. corp. Amortissements du matériel et mobilier <i>Dotation exercice en cours : 120 X 25%</i> exercice N+1	30	30
852.		d		
	2844	Dotations aux amortissements H.A.O. Amortissements du matériel et mobilier <i>Dotation du bien abandonné maintenu dans les immobilisations</i>	15	15

NOTION D'AMORTISSEMENT DEROGATOIRE

L'amortissement dérogatoire est une **pratique purement fiscale**, qui permet à une entreprise d'optimiser son résultat en comptabilisant, au cours des premières années d'amortissement d'un bien, une déduction fiscale dont l'application relève du libre choix de l'entreprise concernée.

L'amortissement dérogatoire est déductible fiscalement. Il permet ainsi de réduire le résultat fiscal d'une entreprise. Toutefois, son caractère déductible est soumis à la condition que l'entreprise l'ait comptabilisé.

APPLICATION 18

Amortissements dérogatoires

Un matériel de transport de 600, mis en service en début d'exercice n, fait l'objet d'un amortissement économique linéaire sur 4 ans, mais d'un amortissement fiscal dégressif de 40 %.

			<u>151</u>		<u>2845</u>		<u>6813</u>		<u>851</u>		<u>861</u>
n	240	150	90		150	150	150	90			
n + 1	144	150	6		150	150	150				6
n + 2	108	150	42		150	150	150				42
n + 3	108	150	42		150	150	150				42
Total ou solde	600	600	0		600	600	600	90			90

TDN°4.

La Sarl BIG BOSS acquiert le 04 janvier N un matériel outillage d'un coût de **6 millions FHT**. Ce matériel fait l'objet d'un amortissement économique linéaire sur **5 ans**, mais d'un amortissement fiscal dégressif de **40%** selon l'article 100 du Code Général des **Impôts (CGI) du Togo**. La valeur résiduelle est estimée à **500 000 F**.

Travail à faire :

1- Présenter le tableau d'amortissements de ce matériel en faisant ressortir les amortissements économiques (linéaires), les amortissements fiscaux (dégressifs), les amortissements dérogatoires, ainsi que les reprises d'amortissements dérogatoires et puis commenter.

2- Passer les écritures relatives aux dotations d'amortissements à la clôture de chacun des cinq (5) exercices.

Solutions : Base d'amortissement : $(6\,600\,000 - 600\,000) = 6\,000\,000$

1. Présentation du tableau d'amortissement du matériel

Rang	Année	Valeur d'origine	Amortissements économiques (linéaire)		Amortissements fiscaux (dérogatoires)		Amortissements dérogatoires Cumul	Reprises d'amortissements dérogatoires VCN
			Taux	Montant	Taux	Montant		
1	N	6 000 000	20%	1 200 000	40%	2 400 000	1 200 000	-
2	N+1	6 000 000	20%	1 200 000	40%	1 440 000	240 000	-
3	N+2	6 000 000	20%	1 200 000	40%	864 000	-	336 000
4	N+3	6 000 000	20%	1 200 000	50%	648 000	-	552 000
5	N+4	6 000 000	20%	1 200 000	50%	648 000	-	552 000
TOTAL				6 000 000	-	6 000 000	1 440 000	1 440 000

Commentaires : on remarque que l'amortissement dérogatoire accordé par l'administration fiscale (**1 440 000**) a été encore repris par elle dans le délai d'amortissement de l'immobilisation. Au **31 décembre N**, le fisc demande à la société de BIG BOSS de doter un amortissement **2 400 000** alors que **1 200 000** d'amortissement avaient été comptabilisés par la société au titre de l'amortissement linéaire de l'exercice. La société doit donc doter un amortissement dérogatoire de **1 200 000**.

Au **31 décembre N+2, N+3 et N+4**, les montants des amortissements fiscaux sont respectivement de **864 000, 648 000 et 648 000** contre les amortissements économiques comptabilisés pour un montant de **1 200 000** au titre de chaque exercice. Il faudra nécessairement réduire le montant de l'amortissement économique afin de le ramener au même niveau que l'amortissement fiscal. D'où les reprises d'amortissements dérogatoires pour les montants respectifs de **336 000, 552 000 et 552 000**.

Au plan fiscal: la société à différer le paiement de l'IS dû au titre **de** **des exercices Net N+1** pour les montants respectifs de **324 000**; soit $(1\,200\,000 \times 27\%)$ et **648 000**; soit $(240\,000 \times 27\%)$.

2-Ecritures relatives aux dotations d'amortissements en fin d'exercice

31/12/N			
6813		Dotations aux amort, des immo, corp,	1 200000
851		Dotations aux prov, réglementées	1 200000
	151	Amortissements dérogatoires	1 200000
	2841	Amort, du mat, et l'outil, ind, Armot, du matériel et outillage	1 200000
31/12/N+1			
6813		Dotations aux amort, des immo, corp,	1 200000
851		Dotations aux prov, réglementées	240000
	151	Amortissements dérogatoires	240000
	2841	Amort, du mat, et l'outil, ind, Armot, du matériel et outillage	1 200000
31/12/N+2			
6813		Dotations aux amort, des immo, corp,	1 200000
	2841	Amort, du mat, et l'outil, ind, Armot, du matériel et outillage	1 200000
		d°	
	151	Amortissements dérogatoires	336000
	861	Reprises de prov, réglementées	336000
		Reprise d'amortis, dérogatoires	
31/12/N+3			
6813		Dotations aux amort, des immo, corp,	1 200000
	2841	Amort, du mat, et l'outil, ind, Armot, du matériel et outillage	1 200000
		d°	
	151	Amortissements dérogatoires	552000
	861	Reprises de prov, réglementées	552000
		Reprise d'amortis, dérogatoires	
31/12/N+4			
6813		Dotations aux amort, des immo, corp,	1 200 000
	2841	Amort, du mat, et l'outil, ind, Armot, du matériel et outillage	1 200000
		d°	
	151	Amortissements dérogatoires	552000
	861	Reprises de prov, réglementées	552000
		Reprise d'amortis, dérogatoires	

Ecritures en fin d'exercice « n + 1 »

		a		
6913		Dot. aux dépréc. d'exploit. des immo. incorp.	50	
	2915	Dépréciations du fonds commercial		50
		b		
2963		Dépréciations des titres de participations	2	
	7972	Reprises de dépréc. des immo. financières		2
		c		
391.		Dépréciations des stocks de marchandises	5	
	7593	Reprises de charges pour dépréc. sur stocks		5
		d		
4912		Dépréciations des comptes clients	3	
	7594	Reprises de charges pour dépréc. sur créances		3
		e		
6594		Charges pour dépréciations sur créances	4	
	497.	Dépréciations des comptes débiteurs divers		4
		f		
590.		Dépréciations des titres de placement	6	
	7795	Reprises de charges pour dépréc. Fin. sur titres de placement		6

APPLICATION 20**Provisions**

	Intéressant les exercices : « n » « n + 1 »	
a - prov. pour litige avec un ancien salarié (à moins d'un an)	10	15
b - prov. pour service après-vente (réduite de 10 %) (à plus d'un an)	20	18
c - prov. pour difficulté d'exécution d'un marché, non prévue dans le devis (à moins d'un an)	0	7
d - prov. pour dette fournisseurs en \$, suite hausse du cours	3	4
e - prov. pour dette emprunt en monnaie étrangère, suite hausse du cours	11	8
f - prov. pour indemnités de départ à la retraite	27	26
g - prov. pour rappels d'impôts (à plus d'un an) suite changement législation	8	0
h - prov. pour intérêts de retard sur impôts courants (à moins d'un an)	1	0
i - prov. pour pénalités sur impôts courants (à plus d'un an)	2	0

Ecritures en fin d'exercice « N »

6591		a		
	4991	Charges pour prov. pour risques à C.T. d'exploitation Provisions pour risques à court terme	10	10
6911		b		
	192	Dotations aux provisions d'exploitation Prov. pour garanties données aux clients	20	20
6591		d		
	4991	Charges pour prov. pour risques à C.T. d'exploitation Prov. pour risques à C.T. d'exploitation	3	3
6971		e		
	194	Dotations aux provisions financières Provisions pour pertes de change	11	11
6911		f		
	1961	Dotations aux provisions d'exploitation Prov. pour pensions et obligations similaires	27	27
854		g		
	195	Dotations aux prov. pour risques et charges H.A.O. Provisions pour impôts	8	8
6591		h		
	4991	Charges pour prov. pour risques à C.T. d'exploitation Provisions pour risques à court terme	1	1
6911		i		
	1981	Dotations aux provisions d'exploitation Provisions pour amendes et pénalités	2	2

Ecritures en fin d'exercice « n + 1 »

6591		a		
	4991	<i>Charges pour prov. pour risques à C.T. d'exploitation Provisions pour risques à court terme</i>	5	5
192		b		
	7911	<i>Prov. pour garanties données aux clients Reprise de provisions d'exploitation</i>	2	2
6591		c		
	4991	<i>Charges pour prov. pour risques à C.T. d'exploitation Provisions pour risques à court terme</i>	7	7
6591		d		
	4991	<i>Charges pour prov. pour risques à C.T. d'exploitation Prov. pour risques à C.T. à caractère d'exploitation</i>	1	1
194		e		
	7971	<i>Provisions pour pertes de change Reprises de provisions financières</i>	3	3
1961		f		
	7911	<i>Prov. pour pensions et obligations similaires Reprises de provisions d'exploitation</i>	1	1
195		g		
	864	<i>Provisions pour impôts Reprises de provisions pour risques H.A.O.</i>	8	8

4991	7591	h	1	1
		Provisions pour risques à court terme Reprises de provisions pour risques à C.T.		
1981	7911	i	2	2
		Provisions pour amendes et pénalités Reprise de provisions d'exploitation		

• **ROLES DES AMORTISSEMENTS ET DES**

PROVISIONS Les amortissements et les provisions sont des charges calculées ou charges non décaissables que l'inspecteur des impôts doit apprécier avec beaucoup d'égard.

A-RÔLES DE L'AMORTISSEMENT

L'amortissement joue trois (03) rôles différents :

1. Rôle juridique(dépréciation)

L'amortissement constate **la dépréciation** des immobilisations de l'actif et régularise donc le bilan.

2. Rôle Economique(étalement d'une charge)

L'amortissement permet d'étaler dans le temps **la consommation** en valeur des immobilisations inscrites à l'actif du bilan.

3. Rôle financier(renouvellement des immobilisations)

L'amortissement permet de renouveler les immobilisations lorsque celles-ci deviennent inutilisables ou caduques ou de les remplacer par des matériels plus modernes.

B-RÔLES DES PROVISIONS

A l'instar des amortissements, les provisions jouent elles aussi trois (03) rôles :

1- Rôle de régularisateur du bilan

La création de provisions **régularise** le bilan en faisant apparaître le montant des dépréciations et des **dettes** probables.

2- Rôle de transfert de charges d'un exercice à un autre.

En créant des provisions, on diminue le résultat de l'exercice qui s'achève et prive l'exercice ultérieur au cours duquel elles deviendront effectives. Le mécanisme des provisions opère donc **transfert**, dans **le temps, des charges**.

3- Rôle financier.

Les « dotations aux provisions » permettent d'une part de diminuer le bénéfice de l'exercice et maintenir d'autre part dans l'entreprise, les capitaux qui auraient pu être distribués. La conservation des capitaux permet d'abord de compenser les

dépréciations d'actif constatées ; et ensuite de faire face, lors d'un exercice ultérieur, à la charge ou à la perte prévue.

Position fiscale :

Pour l'administration fiscale, seuls les événements en cours à la clôture de l'exercice peuvent entraîner constitution d'une provision déductible.

. LES COMPTES DE REGULARISATION

LA NOTION DE CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont des charges enregistrées au cours de l'exercice mais qui correspondent à des achats ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement. *Exemples: primes d'assurances payables d'avance, contrats d'entretien payables d'avance.*

APPLICATION 21

Charges constatées d'avance

- a - produits d'entretien enregistrés en 6054 pour 20, et consommés à 75 %
- b - fournitures de bureau enregistrées en 6055 pour 30 et consommées à 80 %
- c - prime annuelle d'assurance automobile échue le 30 avril : 36
- d - abonnement annuel à une revue échu le 31 mars : 16
- e - intérêts trimestriels payés d'avance le 1er novembre : 3
- f - facture fournisseur déjà enregistrée, mais marchandise non encore livrée : 20

Ecritures en fin d'exercice

476		Charges constatées d'avance	28	
	6054	Fournitures d'entretien non stockables		5
	6055	Fournitures de bureau non stockables		6
	6252	Assurances matériel de transport		12
	6265	Documentation générale		4
	6712	Intérêts auprès établissement de crédit		1
381		Marchandises en cours de route	20	
	6031	Variations des stocks de marchandises		20

Position fiscale.

Le montant des charges constatées d'avance se comptabilise en hors taxes.

LA NOTION DE CHARGES A PAYER ou
(DETTESPROVISIONNEES)

Une charge à payer est un passif certain dont il est nécessaire d'estimer le montant ou l'échéance avec une incertitude moindre que lorsqu'ils s'agit d'une provision. Les charges à payer constituent donc une catégorie de passif intermédiaire entre les dettes et les provisions.

Exemples: consommations d'électricité ou d'eau relevées à la clôture, intérêts courus dus par l'entreprise

APPLICATION 22 Charges à payer

- a - entrée de marchandises (avec bon de livraison uniquement) achetées dans une région de l'espace OHADA à un fournisseur du groupe situé dans la même région de l'espace OHADA, pour 50 H.T., T.V.A.13.%
- b - entrée d'un matériel de transport automobile (avec bon de livraison uniquement) pour 100 H.T., T.V.A. 18 % (non récupérable)
- c - ristourne sur marchandise promise à un client : 10 H.T., T.V.A. 18 %
- d - droit à congé annuel de salariés nationaux à compter du 1er juin : 7/12e de 240
- e - cotisations sociales correspondantes : 25 %
- f - patente à prévoir au titre de l'exercice n : 21
- g - obligation cautionnée souscrite pour marchandises importées : 52, dont 3 d'intérêts
- h - intérêts annuels d'emprunt échus les 31 mars : 10 % de 1 000
- i - intérêts de retard dus à un fournisseur : 7

Ecritures en fin d'exercice

		a		
6013		Achats de march. aux entités du gpe dans la région	50	
4455		Etat T.V.A récupérable sur fact. non parvenues	9	
	4082	Fournisseurs groupe fact. non parvenues		59
		b		
2451		Matériel automobile	120	
	4818	Fournisseurs d'invest. fact. non parvenues		120
		c		
701.		Ventes de marchandises	10	
4435		Etat T.V.A. sur factures à établir	2	
	4198	R.R.R. et autres avoirs à accorder		12
		d		
6611		Appointements salaires	140	
	4281	Dettes provisionnées pour congés payer		140
		e		
6641		Charges sociales sur rémunération du pers. nat.	35	
	4382	Charges sociales sur congés à payer		35

Ecritures en fin d'exercice (suite)

		f		
6412		Patentes licences et taxes annexes	21	
	4486	Etat charges à payer		21
		g		
6012		Achats de marchandises hors région	49	
6743		Intérêts sur obligations cautionnées	3	
	4491	Etat, obligations cautionnées		52
		h		
6712		Intérêts emprunts auprès des établissements de crédit	75	
	1662	Intérêts courus sur emprunts auprès étab. crédit		75
		i		
6744		Intérêts sur dettes commerciales	7	
	4086	Fournisseurs, intérêts courus		7

Position fiscale.

Hormis quelques exceptions, les charges ne peuvent être déduites des résultats imposables d'un exercice postérieur à celui au cours duquel elles sont devenues certaines. En raison de cette règle, il est impératif de ne pas différer la constatation des charges à payer.

LA NOTION DE PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

Exemples : Loyers perçus d'avance, encaissement de subventions d'exploitation destinées à plusieurs exercices.

APPLICATION 23 Produits constatés d'avance

a - facture client déjà émise, mais marchandise A 1 non livrée : 10 H. T., marge 50 %

b - facture client groupe, pour service de maintenance du 1/10 au 30/9 : 12 H. T.

c - intérêt semestriel sur titres immobilisés, versé d'avance pour période du 1/11 au 30/4 : 6

Ecritures en fin d'exercice

6031		a		
	3111	variations des stocks de marchandises	5	
		Marchandises A1		5
7063		b, c		
7713		Services vendus aux entités du gpe dans la région	9	
	477	Intérêts sur créances diverses	4	
		Produits constatés d'avance		13

Position fiscale.

Le montant des produits constatés d'avance est comptabilisé en hors taxes.

LA NOTION DE PRODUITS A RECEVOIR

Son rattachés à l'exercice les produits acquis au cours de cet exercice et, notamment, les produits acquis à l'entreprise mais dont le montant, non définitivement arrêté, ou non échu, n'a pas encore été inscrit aux comptes de tiers débiteurs (*Exemple : Ristournes sur factures d'avoir non reçues des fournisseurs, les intérêts courus mais non échus*). Les produits à recevoir constituent des quasi-crédances et sont symétriques des « dettes provisionnées ».

APPLICATION 24 Produits à recevoir

- a - ristourne promise par un fournisseur de marchandises (non ventilable) : 2 % de 1 000, T.V.A. 18 %
- b - produit fini adressé à un client du groupe, mais facture non établie : 40 H. T., T. V.A. 18 %
- c - terrain à bâtir déjà cédé, mais facture non encore établie : 30 H.T., T.V.A. 18 %
- d - retenue de prime à effectuer, sur personnel national : 4
- e - cotisations sociales correspondantes à réduire : 25 %
- f - subvention d'exploitation à recevoir : Etat 15, Fonds des Nations unies : 25
- g - intérêts à recevoir : 6 % sur prêt de 100 effectué à un membre du personnel, le 30 juin.

Ecritures en fin d'exercice

		a		
4098		Fournisseurs, R.R.R. et autres avoirs à obtenir	22	
	6019	R.R.R. obtenus		20
	4455	Etat, T.V.A. récupérable sur factures non parvenues		2
		b		
4181		Clients, factures à établir	47	
	7023	Ventes de produits finis. aux entités du groupe dans la région		40
	4435	Etat, T.V.A. sur factures à établir		7

4858		c		
		Créances sur cessions d'immobilisations, factures à établir	35	
	2221	Terrain à bâtir		30
	4435	Etat, T.V.A. sur factures à établir		5
		d		
4287		Personnel, produits à recevoir	4	
	6612	Primes et gratifications		4
		e		
4387		Organismes sociaux, produits à recevoir	1	
	6641	charges sociales sur rémunération du personnel national		1
		f		
4495		Etat, subventions d'exploitation à recevoir	15	
	7181	Autres subventions d'exploitations versées par l'Etat et les collectivités publiques		15
		d°		
4582		Organismes internationaux, subventions à recevoir	25	
	7182	Autres subventions d'exploitations versées par les organismes internationaux		25
		g		
4287		Personnel, produits à recevoir	3	
	7712	Intérêts de prêts		3

EPREUVES D'EXAMEN N°1

Partie N°1 (5 points)

A-Questionnaire à choix multiple (QCM)

1- Le compte « Fournisseurs, rabais remises, ristournes et autres avoirs à obtenir » est un compte :

- f. de bilan à l'actif
- g. de bilan au passif
- h. de gestion (produit)
- i. de gestion (charges)
- j. aucune réponse

7- Rattacher à chaque exercice uniquement les produits et les charges qui le concernent relève :

- a. du principe de l'importance significative
- b. du principe de la déspecialisation des exercices
- c. du principe de l'entité
- d. du principe de la spécialisation des exercices
- e. aucune réponse.

8- Le compte « Rabais, remises, ristournes accordés non ventilés » est un compte:

- a. de bilan à l'actif
- b. de bilan au passif
- c. de gestion (produit)
- d. de gestion (charges)
- e. aucune réponse

9- La comptabilisation des pertes latentes à la clôture de l'exercice relève du principe:

- a. de la permanence des méthodes
- b. de la prudence
- c. de la transparence
- d. du coût historique
- e. aucune réponse

10- La constance dans les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées dans l'établissement des états financiers annuels relève du principe:

- a. de la permanence des méthodes
- b. du coût historique
- c. de la comptabilité d'engagement
- d. de la prédominance de la réalité économique sur l'apparence juridique
- e. aucune réponse

11- L'interdiction de compenser les charges et les produits, les actifs et les passifs entre eux relève du principe:

- a. de la permanence des méthodes
 - b. de la prudence
 - c. de la régularité et de la transparence
 - d. du coût historique.
 - e. de la régularité et de l'apparence
- 12- Le compte « Clients, rabais, remises, ristournes et autres avoirs à accorder » est un compte:
- a. de bilan à l'actif
 - b. de bilan au passif
 - c. de gestion (produit)
 - d. de gestion (charges)
 - e. aucune réponse
- 13- L'inscription des éléments acquis par l'entité au bilan pour leur valeur d'acquisition relève du principe:
- a. de la permanence des méthodes
 - b. du coût historique
 - c. de la comptabilité d'engagement
 - d. de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique
 - e. aucune réponse
- 14- Le compte « Rabais, remises, ristournes obtenus non ventilés » est un compte:
- a. de bilan à l'actif
 - b. de bilan au passif
 - c. de gestion (produit)
 - d. de gestion (charges)
 - e. aucune réponse

B- Selon le SYSCOHADA Révisé, le terme « **principes comptables** » est un générique qui regroupent **cinq (05) postulats** et **cinq (05) conventions** comptables. Citez de manière séparée ces postulats et conventions.

Partie N°2 (5 points)

La société ELAGNON Sarl est constituée le **05 janvier 2019** avec les éléments suivants :
 Matériels de transport : **5 000 000** ; Capital social : **5X** ; Associés, comptes courants : **600000** ; marchandises : **4000000** ; Clients : **X** ; débiteur Maître Léo : **1000000** ; Caisse : **Y** ; Banques : **2500000** ; Emprunts : **3Y** ; Fournisseurs : **3500000** ; Cautionnements versés sur marchés publics (MP) : **600 000** ;

TAF: Après avoir déterminé les montants des postes manquants, présenter le bilan d'ouverture de cette société à la date **du 05/01/2019** sachant que le total du bilan est de **15 600000**.

Partie N°3 (2 points)

L'entité « BIG JOE » tient un seul compte pour l'ensemble des fournisseurs avec lesquels elle traite.

Au **31 /12/ 2018**, le Directeur décide d'analyser la dette envers chaque fournisseur en distinguant trois catégories.

- Fournisseurs de marchandises :**600.000**

- Fournisseurs, acquisitions courantes d'immobilisations :**800.000**

- Fournisseurs, d'investissements :**500.000**

TAF: En votre qualité de chef comptable, procédez à la ventilation du compte unique « **40 Fournisseurs** » dont le solde à la fin de l'exercice 2018 s'élève à **1 900 000** entre ces trois catégories de fournisseurs.

Partie N°4 (08 points)

L'entité AFRICA JOB Sarl a enregistré les soldes suivants dans sa comptabilité au **31/12/2018**

- Primes d'assurances multirisques 120.000 ;
- Produits accessoires 28.000;
- Entretien, réparations des biens mobiliers 320.000;
- Commissions et courtages sur achats 350.000;
- Patentes, licences et taxes annexes 180.000;
- Impôts sur le résultat 79 520;
- Autres produits 200.000;
- Droits de douanes 850 000;
- Commissions et courtages sur ventes 130.000;
- Etudes, recherches et documentation 170.000;
- Transports sur achats 150.000;
- Frais financiers et charges assimilées 235.000 ;
- Escomptes accordés 115.000;
- Bonis sur reprises et cessions d'emballages 225.000;
- Locations de bâtiments 154.000;
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles 800 000;
- Voyages et déplacements 200.000;
- Pertes sur créances H.A.O 100.000;
- Intérêts de prêts 250.000;
- Gains de change financiers 250.000;
- Ventes de marchandises 4 350.000;
- Variations de stock de marchandises 275.000,
- Achats de marchandises 2 200.000;
- Produits H.A.O constatés 520.000 ;
- Charges pour dépréciations et provisions H.A.O 140.000,
- Rémunérations versées au personnel 500.000;
- Autres produits accessoires 650.000;
- Reprises de subventions d'investissement 800 000.

TAF: Après avoir identifié les numéros des comptes correspondant à chaque élément, déterminer le chiffre d'affaires de cette entité, la marge commerciale, le résultat des activités ordinaires (AO), le résultat hors activités ordinaires (HAO), le résultat net de l'exercice par calcul algébrique et par le compte de résultat classique.

EPREUVES D'EXAMEN N°2

Partie N°1 (4points)

Questionnaire à choix multiple(QCM)

- 15- Le compte « Fournisseurs, rabais remises, ristournes et autres avoirs à obtenir » est un compte:
- a. de bilan à l'actif
 - b. de bilan au passif
 - c. de gestion (produit)
 - d. de gestion (charges)
 - e. aucune réponse
- 16- Rattacher à chaque exercice uniquement les produits et les charges qui le concernent relève :
- a. du principe de l'importance significative
 - b. du principe de la déspecialisation des exercices
 - c. du principe de l'entité
 - d. du principe de la spécialisation des exercices
 - e. aucune réponse.
- 17- Le compte « Rabais, remises, ristournes accordés non ventilés » est un compte:
- a. de bilan à l'actif
 - b. de bilan au passif
 - c. de gestion (produit)
 - d. de gestion (charges)
 - e. aucune réponse
- 18- La comptabilisation des pertes latentes à la clôture de l'exercice relève du principe:
- a. de la permanence des méthodes
 - b. de la prudence
 - c. de la transparence
 - d. du coût historique
 - e. aucune réponse
- 19- La constance dans les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées dans l'établissement des états financiers annuels relève du principe:
- a. de la permanence des méthodes
 - b. du coût historique
 - c. de la comptabilité d'engagement
 - d. de la prédominance de la réalité économique sur l'apparence juridique
 - e. aucune réponse

- 20- L'interdiction de compenser les charges et les produits, les actifs et les passifs entre eux relève du principe:
- de la permanence des méthodes
 - de la prudence
 - de la régularité et de la transparence
 - du coût historique.
 - de la régularité et de l'apparence
- 21- Le compte « Clients, rabais, remises, ristournes et autres avoirs à accorder » est un compte:
- de bilan à l'actif
 - de bilan au passif
 - de gestion (produit)
 - de gestion (charges)
 - aucune réponse
- 22- L'inscription des éléments acquis par l'entité au bilan pour leur valeur d'acquisition relève du principe:
- de la permanence des méthodes
 - du coût historique
 - de la comptabilité d'engagement
 - de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique
 - aucune réponse
- 23- Le compte « Rabais, remises, ristournes obtenus non ventilés » est un compte:
- de bilan à l'actif
 - de bilan au passif
 - de gestion (produit)
 - de gestion (charges)
 - aucune réponse
- 24- L'obligation de comptabiliser les charges et les produits, dans l'exercice au cours duquel les factures d'achat et de vente ont été établies relève du principe:
- du principe de la spécialisation des exercices
 - de la prudence
 - de la régularité et de la transparence
 - du coût historique.
 - de la comptabilité d'engagement

Partie N°2 (05 points)

La société **BIEN ETRE** Sarl est constituée le **02 janvier 2020** avec les éléments suivants :
 Matériels de transport : **3 200 000** ; Avances et acomptes versés au fournisseur pour commande de marchandises **2 100 000** ; Capital social : **4X** ; Associés, comptes courants : **2 600 000** ; marchandises : **2 000 000** ; Clients : **X** ; débiteur Maître Léon : **1000 000** ; Caisse : **Y** ; Banques : **2 300 000** ; Emprunts : **6Y** ; Fournisseurs : **1500 000** ; Avances et acomptes versés sur Travaux de construction d'un bâtiment : **2 500 000**;

TAF: Après avoir déterminé les montants des postes manquants, présenter le bilan d'ouverture de cette société à la date **du 02/01/2020** sachant que le total du bilan est de **15 700000**.

Partie N°3 (06 points)

L'entité BUSINESS CENTER Sarl a enregistré les soldes suivants dans sa comptabilité **au 31 /12/2019**

- Primes d'assurances risques d'exploitation 120.000;
- Produits accessoires 28.000;
- Entretien, réparations des biens immobiliers 320.000;
- Commissions et courtages sur achats 350.000;
- Patentes, licences et taxes annexes 180.000;
- Impôts sur le bénéfice 79 520 ;
- Autres produits 300.000;
- Droits de douanes 850 000;
- Commissions et courtages sur ventes 130.000;
- Etudes, recherches et documentation 170.000;
- Transports sur achats 150.000;
- Frais financiers et charges assimilées 235.000 ;
- Escomptes accordés 115.000;
- Bonis sur reprises et cessions d'emballages 125.000;
- Locations de bâtiments 154.000;
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles 800 000;
- Voyages et déplacements 200.000;
- Pertes sur créances H.A.O 100.000;
- Intérêts de prêts 250.000;
- Gains de change financiers 250.000;
- Ventes de marchandises 5 350.000;
- Variations de stock de marchandises 275.000,
- Achats de marchandises 3 200.000;
- Produits H.A.O constatés 520.000 ;
- Charges pour dépréciations et provisions H.A.O 140.000,
- Rémunérations versées au personnel 500.000;
- Autres produits accessoires 650.000;
- Reprises de subventions d'investissement 800000.

TAF: Après avoir identifié les numéros des comptes correspondant à chaque élément, déterminer le chiffre d'affaires de cette entité, la marge commerciale, le résultat des activités ordinaires (AO), le résultat hors activités ordinaires (HAO), le résultat net de l'exercice par calcul algébrique et par le compte de résultat classique.

Partie N° 4 (05 points)

Vous êtes agent technique stagiaire affecté à la Division du Contentieux du Commissariat des Douanes et des Droits Indirects (CDDI) de l'OTR. Votre chef de Division, en vue d'évaluer vos connaissances en comptabilité, vous communique le tableau ci-après et vous demande:

- de préciser le numéro correspondant pour chaque compte et cocher par une croix sa destination dans les états financiers de synthèse (Bilan et Compte de résultat).

Numéros de comptes	Intitulés	BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
		ACTIF	PASSIF	CHARGES	PRODUITS
	Terrains nus				
	Achats de marchandises hors région				
	Matériel de bureau				
	Etudes en cours				
	Clients avances et acomptes versés				
	Ventes de produits résiduels				
	Banques dépôt à terme (DAT à moins d'un an)				
	Dons au village d'enfants SOS				
	Rémunérations directes versées au personnel NON national				
	Bâtiments- immeubles de placement				
	Ventes de marchandises				
	Matériel de transport ferroviaire				
	Capital social				
	Matériel commercial				
	Matériel industriel				
	Achats de matières premières hors région				
	Stock de produits finis				
	Caisse en monnaie nationale				
	Frais bancaires				
	Charges sociales du personnel national				
	Personnel, rémunérations dues				
	Travaux facturés				
	Associés, comptes courants				
	Intérêts des emprunts obligataires				
	Titres de placement (actions non cotées)				
	Emprunts auprès de la BCEAO				
	Impôt sur les bénéfices				
	Etat - impôts sur les bénéfices				
	Etudes, recherches et documentation				
	Achats stockés de fournitures de bureau				
	Banques dépôts à terme (DAT à plus d'un an)				
	Cartes de crédit à encaisser				

NB : veuillez utiliser les numéros de comptes de trois ou quatre chiffres au plus. (Ex :601 ; 4111)

